MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

ÉTAIT PRÉSENT: M. QUSSAÏ SAMAK, représentant du Ministre

PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL ALBANEL-TÉMISCAMIE-OTISH

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 janvier 2006, 13 h
École Vatican II
291, rue Wilson
Chibougamau

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATIONS :

URANOR INC.
SERGE GENEST 3

COENTREPRISE ASHTON-SOQUEM
GHISLAIN POIRIER 14

GROUPE FAUNE RÉGIONAL DU NORD-du-QUÉBEC
ANDRÉ NAUD 29

TOURISME BAIE-JAMES
JEAN CHARTIER 37

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES
STÉPHANE MACKINZIE 42

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHIBOUGAMAU
ANDRÉ NAUD (POUR PHILIPPE GIRARD) 56

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN CONSERVATION GÉNÉTIQUE DES RESSOURCES AQUATIQUES
PIERRE-PHILIPPE DUPONT 58

CHANTIERS CHIBOUGAMAU LTÉE
JEAN-PIERRE BOUDREAU, PASCAL MORISSETTE 65

SYLVAIN ROBERGE 81

M. QUSSAÏ SAMAK :

Bonjour, mesdames et messieurs! Je vous souhaite la bienvenue à cette audience tenue à propos du projet de la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Je m'appelle Qussaï Samak, je représente le ministre du Développement durable, de l 'Environnement et des Parcs dans cet exercice pour présider l'audience concernant le projet en question et, dans ce mandat, je représente le ministre en vertu de la *Loi sur les parcs* et les pouvoirs que la loi confère au ministre, et notamment l'article 4 de ladite loi.

J'aimerais tout de suite vous spécifier une chose, que le fait que le ministre ne soit pas physiquement ici aujourd'hui ne signifie en rien une diminution quelconque du lien entre lui et ce projet. En fait, j'ai été explicitement chargé de vous dire que le fait qu'il ne soit pas avec vous aujourd'hui ne signifiait pas ni une diminution de sa perception de l'importance du projet ni de l'importance qu'il accorde et l'intérêt qu'il a pour les propos que vous avez à m'apporter aujourd'hui à propos du projet en question.

Mon mandat est très clair. C'est de faire écho très correctement des préoccupations qu'on reçoit à travers cet exercice, d'en faire l'analyse et d'en faire les constats qui en découlent. Et je vous assure que le ministre accorde toute la considération nécessaire à tous ces constats, et il en sera question évidemment dans la décision finale qui sera prise en temps et lieu par le Conseil des ministres à propos du projet en question.

Dans mon travail pour ce mandat, j'ai la chance d'être appuyé sur le plan technique et matériel par l'appareil administratif du BAPE, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que vous connaissez sans doute. Il se trouve aussi que je suis membre du Bureau à temps plein depuis le mois de mai 2005. Vous savez sans doute que cet appui dans la réalisation de ce mandat est très important compte tenu de l'historique du BAPE avec 27 ans derrière lui d'excellence en matière d'évaluation des impacts de l'environnement et de processus d'examen public. Alors, ça me serait d'une très grande utilité évidemment l'apport et l'appui que le Bureau apporte à ce mandat.

Le projet en question qui nous amène à vous rencontrer aujourd'hui est le reflet de la volonté du gouvernement et de son engagement d'approfondir sa stratégie en conservation pour atteindre l'objectif de se mettre aux normes de conservation qui sont internationalement reconnues, au moins 8 % du territoire du Québec qui soit représentatif de tous les milieux naturels du territoire.

Le parc ATO représente en principe un maillon très important, un élément très important de cette stratégie, par son envergure évidemment superficiaire mais également par le fait qu'il représente la forêt boréale. Vous savez sans doute, comme tout le monde le reconnaît, l'importance de la forêt boréale non seulement pour le pays mais aussi comme patrimoine mondial.

Le projet de parc en question aussi est un élément nouveau et intéressant dans la mesure où il s'agit d'un parc où il va y avoir une communauté qui est très bien enracinée dans le paysage du pays et le paysage du continent depuis des milliers d'années, et qui sera appelé à maintenir, à continuer ses liens avec ce milieu et à continuer à y vivre. Alors, c'est la première fois qu'on aura un parc de cette envergure avec une communauté qui a ses racines profondément ancrées dans le territoire comme c'est le cas avec nous par rapport à la Nation crie de la région.

C'est la deuxième séance de l'audience, la première a eu lieu hier. Évidemment, les deux séances de l'audience reflètent naturellement des perceptions différentes probablement, parfois complémentaires, parfois non, et reflètent aussi des sensibilités différentes en termes de la manière de voir les choses et évidemment, l'audience et moi-même, je suis tenu à, comme je vous ai dit au début, refléter correctement ces préoccupations et d'en tenir compte dans l'analyse que l'exercice implique.

Il me reste juste à vous rappeler la démarche, la séquence qu'on va suivre pour la journée. D'abord, il y a dans la salle avec nous, nous avons au-delà des membres de l'équipe du BAPE qui m'accompagnent, madame Julie Milot ici, et madame Hamel-Dufour avec nous, on a aussi des représentants du ministre qui agissent à titre de personnes-ressources pour l'occasion, s'il y a besoin de clarifier certaines choses.

Alors nous avons tout d'abord le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs représenté par monsieur Alain Hébert, porte-parole du ministère. Avec lui, il y a monsieur Roch Allen, il y a monsieur Robert Proulx que vous connaissez sans doute de la région. Du ministère de l'Environnement également, on a monsieur Jean Gagnon et on a monsieur Serge Alain qui est directeur de service du parc qui est avec nous dans la salle aussi. Et monsieur Vincent Desormeaux est également avec nous à ma gauche.

Côté ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on a monsieur Sébastien Desrochers qui agit à titre de porte-parole du ministère et nous avons avec nous également madame Sylvie Poudrier du secrétariat des Affaires autochtones, qui est dans la salle avec nous. Voilà. Je ne crois pas avec commis l'erreur d'oublier quelqu'un avec nous aujourd'hui.

Pour ce qui est de la séance comme telle, nous avons les précieux services de madame Lise Maisonneuve qui est là pour assurer la production d'une transcription conforme à ce qui a été dit lors de l'audience. La transcription de l'audience, comme de cette séance comme la séance précédente hier, sera disponible sur le site Web du BAPE et le ministère dans les jours qui viennent, trois, quatre jours. Donc, si vous aimerez la consulter, elle sera disponible à cette fin.

On va procéder, je vais appeler les participants à faire leur prestation en fonction d'un ordre que nous avons établi et c'est l'ordre de réception des mémoires que vous avez envoyés

au ministère. Et, par la suite, il va y avoir de la place pour d'autres commentaires ou d'autres prestations orales que les participants à l'audience aimeraient faire au-delà de la liste que j'ai déjà.

À la fin complètement, je vais réserver une période, quelques minutes, pour les gens dans la salle qui désirent apporter des corrections des propos qui, à leurs yeux, sont factuellement erronés. Je ne parle pas d'un débat d'opinions mais je parle des corrections qui seraient de mises à propos des choses qu'on estime erronées factuellement. Une distance que quelqu'un a dit est 100 kilomètres mais, en réalité, pour vous, pour quelqu'un, n'est que 95, alors c'est le genre de correction qui serait recevable et permise à la fin de l'exercice, donc cinq à dix minutes pour ce genre de correction, s'il y a lieu. Et ça va être la dernière étape de la démarche. Et on va trouver un moment aussi pour avoir une pause pour permettre aux gens de se renouveler les énergies à mi-chemin.

Alors, sur ça, je pense que tous les éléments pratiques à propos de la séance sont couverts. Alors, sans trop tarder, je vais appeler comme premier intervenant, monsieur Serge Genest d'Uranor inc. Monsieur Genest. Et pour les fins des transcriptions, j'inviterais les participants à s'identifier au tout début. Comme ça, les choses sont consignées correctement dans la transcription. Monsieur Genest, on vous écoute.

M. SERGE GENEST :

Bonjour! Mon nom est Serge Genest. Je suis responsable d'un groupe-conseil qui s'appelle Omégalpha et je suis aussi président d'Uranor inc. qui s'intéresse à l'exploration de l'uranium essentiellement dans l'est du Canada.

J'interviens ici tout simplement parce que j'ai cru de mon devoir de le faire, ayant été impliqué plus d'une dizaine d'années dans le bassin d'Otish et, à mon avis, le potentiel uranifère de ce bassin-là n'est franchement pas connu étant donné le peu d'investissement qu'il y a eu dans le passé. On sait que ce bassin a fait l'objet de travaux d'exploration et qu'au milieu des années 80, à toutes fins pratiques, les gens ont quitté le Québec pour focaliser sur le bassin d'Athabasca dans l'ouest du Canada.

Donc, essentiellement, c'est une expérience qui a trait à une synthèse qui m'avait été confiée par le ministère à l'époque, qui comprend 24 feuillets au 1 : 50 000. Ça comprend également une cartographie relativement détaillée du secteur du lac Indicateur que j'ai réalisée pour le ministère également, 5 années d'exploration intense et puis je dirais des travaux qui ont été distribués sur l'ensemble du bassin d'Otish qui me permet d'avoir une bonne vision du sujet, et c'est un peu un complément au mémoire que je vous ai soumis le 15 décembre dernier.

J'aimerais aussi rajouter que j'avais été consulté à l'époque par le docteur Jean-Louis Caty qui était alors directeur de l'exploration au ministère de l'Énergie et des Ressources. J'étais, à ce moment-là, géologue au sein du ministère et monsieur Caty m'avait demandé

d'évaluer le projet de parc. On parle du début des années 90. J'avais soumis des recommandations, j'avais demandé à ce qu'on modifie les limites du projet de parc, et ce que je constate 15 ans plus tard, c'est qu'en fait, le projet de parc s'est agrandi plutôt que d'être restreint. Et c'est pour ça un peu que je tenais à intervenir.

Voici pourquoi je tenais tellement à intervenir. C'est que, à mon avis, au Québec, c'est le meilleur secteur pour l'exploration minière concernant l'uranium. On va voir plus tard probablement pour le diamant et possiblement pour l'or. Et je crois qu'il y a là motivation suffisante à une réflexion.

Surtout comme vous avez pu voir depuis quelques années, l'uranium connaît une croissance phénoménale. On est passé de 9 $ la livre il y a de ça deux ans à aujourd'hui 36 $ la livre. Et les projections pour les 20 prochaines années sont en croissance, et le fait est que le nucléaire connaît une croissance partout dans le monde, avec notamment les développements qu'on connaît en Asie. Donc, ce sont des marchés qui sont appelés à croître et dont le Québec pourrait tirer profit.

Disons que l'expertise que j'ai, moi, elle est reliée au bassin d'Otish, mais aussi reliée depuis 99 à l'établissement d'une plate-forme de manière à acquérir les connaissances de base pour l'est du Canada. Et vous avez ici un résumé des indices qui ont été répertoriés. En bleu, vous avez les bassins protérozoïques qui sont de l'intérêt accru pour les gens qui s'intéressent à l'uranium.

Les bassins protérozoïques qu'on a au Québec, vous avez donc le bassin d'Otish qui représente la superficie la plus importante en termes de province géologique favorable à l'uranium. Vous avez quelques lambeaux autour du lac Guillaume-Delisle qui, eux aussi, ont été soustraits à l'exploration. Vous avez des lambeaux de Sakami qui font l'objet actuellement d'exploration et certains lambeaux, eux, ont été inclus dans le projet de parc du lac Cambrien, donc sont intouchables également. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le bassin d'Otish.

Ça, c'est une stratigraphie que j'avais établie à la fin des années 80 et qui n'a jamais été publiée formellement. Par contre, étant donné qu'un mémoire a été déposé au ministère, cette nomenclature est maintenant utilisée. Je voudrais ici simplement que vous reteniez que les formations qui nous intéressent le plus actuellement sont les formations qui appartiennent au groupe Indicateur et, à la base, sur un socle archéen qui est fertile en or et en uranium, on a des sédimentations détritiques à cailloux de quartz. Le premier cycle appartient à la formation de Matouch; le deuxième cycle à la formation de Shikapio.

Vous avez ici le résultat d'une compilation géologique pour l'ensemble du secteur. Vous avez la cuvette de Papaskwasati, le lac Mistassini, Albanel ici, le lac Indicateur pour référence, le lac Pluto, le lac Pollet, et ici, c'est la chaîne des monts Marie-Victorin qui représente un plateau disons à l'extrémité nord-est du bassin.

Les formations de roche qui nous intéressent sont celles sur cette coupe schématique qui sont à la base et qui peuvent, disons, être comparées favorablement au Supergroupe huronien en Ontario qui a livré des mines dans le passé, des mines d'uranium et d'or, et comparables également au Witwatersrand dans l'Afrique du Sud.

Ce sur quoi j'aimerais que vous portiez attention, c'est une carte ici qu'on appelle isopaques. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est une carte qui représente l'épaisseur des unités stratigraphiques détritiques. Donc, vous avez la distribution des épaisseurs ici et les points en blanc, ça se trouve à être les points de référence. Donc, c'est les points de contrôle qui m'ont permis à moi d'établir les épaisseurs de ces différentes unités-là. Donc, j'ai parcouru l'ensemble du bassin. Soit que ce sont des sections mesurées sur le terrain, soit que ce sont des sections mesurées par forage.

Et, ici, ce qui est important de noter, c'est un contrôle précoce de la sédimentation à la hauteur du lac Indicateur. Le lac Indicateur, visiblement, est le lieu d'un effondrement qu'on appelle graben et ce graben linéaire, orienté plus ou moins nord-nord-est, a été comblé par des sédiments détritiques assez tôt dans l'évolution du bassin.

Avec la formation du Shikapio, qui est le deuxième cycle sédimentaire, les cartes isopaques font ressortir une influence d'un autre système de faille, un autre graben si vous voulez; celui-là est plutôt, je dirais, à NO70°. Donc, le deuxième cycle a permis l'accumulation encore une fois dans le graben du lac Indicateur et selon un axe NO70°.

Vous avez ici un échantillon qui provient d'une carotte de forage dans le secteur de la rivière Camie juste à l'ouest du lac Indicateur et ce conglomérat contient des sulfures détritiques et c'est, disons, un critère favorable pour le piégeage de l'uranium. C'est exactement un facteur qui est pris en compte – un critère, c'est-à-dire - pris en compte dans le secteur d'Elliot Lake en Ontario et aussi dans le Witwatersrand en Afrique du Sud. Donc, c'est un environnement favorable à un piégeage d'uranium sain sédimentaire.

Une coupe schématique ici qui montre le comportement des unités. Vous avez un épaississement vers le sud-est bien sûr des unités. Et ce qui est quand même à noter et important de noter peut-être pour les images qui vont suivre, c'est la distribution des gabbros. Des gabbros essentiellement représentent des couches tabulaires au sommet des séquences sédimentaires et ces séquences tabulaires là sont nourries par des dykes qui ont épousé les contrôles structuraux du bassin. On va voir un peu plus loin de quelle façon ça s'est mis en place.

Donc, on a un réseau de failles qui permettent l'ouverture du graben à la hauteur du lac Indicateur ici. On a un autre réseau de failles qui permettent l'ouverture d'un graben NO70°, donc en premier celui du lac Indicateur, donc un système en tension qui permet l'accumulation des dépôts détritiques ici, selon un axe plus ou moins NO20. Avec la distension cristal qui se

poursuit selon l'axe NO20 du lac Indicateur, on a la mise en place de dykes de roche mafique qui ont nourri en fait les unités de gabbros tabulaires, et le système NO70° connaît une tension qui permet l'accumulation de sédiments. Avec l'évolution dans le temps, on a aussi la mise en place de système de dykes NO70°. Et, pour terminer avec un troisième réseau de dykes qui est, celui-là, de direction nord-ouest, sud-est.

Donc, tout ça ici, c'est lié à l'effondrement d'un bassin et les roches mafiques se sont mises en place suite au développement des grabens qui ont permis l'accumulation importante de sédiments détritiques à la base du bassin.

Vous avez ici en vert des espèces de coulées, des nappes. On pourrait dire des basaltes de trappe comme on en retrouve sur certains plateaux.

Parlons brièvement des différents types ou des modèles qu'on utilise en métallogénie de l'uranium. Le plus important, sans contredit, est le type discordance, c'est celui qui se trouve sur les socles notamment dans le Bassin d'Athabasca et au Thélon. On sait que c'est un modèle très fertile. Et on a quand même un exemple avec la rivière Camie. Des gens de la Commission géologique ont étudié cet indice de la rivière Camie et ils concluent qu'il est de type discordance, ce qui est quand même intéressant.

On a aussi le type filonien qui peut intéresser le secteur des Otish. C'est des veines qui généralement sont liées à des cisaillements dans des socles de granit. On en a en Nouvelle-Écosse bien sûr mais l'indice de Beaver Lake au nord du bassin d'Otish est un exemple de ce type.

On a aussi des minéralisations uranifères de type paléoplacer comme on en retrouve dans le Supergroupe huronien, l'uranium est donc détritique et accumulé avec les minéraux lourds à la base des dépôts. La formation de Matinenda à Elliot Lake est un exemple et on a aussi de très beaux exemples dans le Witwatersrand en Afrique du Sud où on a de l'uranium associé à de l'or et du diamant dans le paysage. Les unités de conglomérat à cailloux de quartz et leur contrôle dans le bassin d'Otish sont, à mon avis, un modèle très cohérent.

Juste à titre d'information, vous avez ici le Supergroupe huronien en Ontario où on a des mines qui ont déjà été en opération et qui vont probablement connaître une revitalisation dans les années à venir. Essentiellement, les accumulations d'uranium se sont faites à la base des bassins détritiques et c'est essentiellement lié à un socle archéen très fertile. Ici, en jaune orangé et rougeâtre, vous avez les anomalies de géochimie de fond de lac qui dénotent la fertilité du socle. On a exactement le même paysage dans le bassin d'Otish avec la formation de Laguiche au nord qui est très riche en uranium et également en or.

Pour faire une comparaison rapidement avec les roches qu'on retrouve dans le Witwatersrand en Afrique du Sud, vous avez de la pyrite détritique, des fragments de « siltite » beiges exactement comme dans l'échantillon de la rivière Camie, et tout ça, c'est associé à un

conglomérat à cailloux de quartz qui se trouve en discordance avec le socle archéen.

Un autre modèle qui a démontré un intérêt certain dans le bassin d'Otish, c'est le modèle albitite où la roche est littéralement métasomatisée par des fluides très agressifs alcalins et l'uranium s'est piégé dans des environnements qu'on appelle topochimiques. Et vous avez ici un exemple de la minéralisation que l'on retrouve au centre du bassin d'Otish. C'est l'indice «L» juste sous la limite du parc projetée. Ce gîte a donné jusqu'à présent tout près de 2 000 tonnes d'uranium, malheureusement insuffisant pour une exploitation, mais si on arrivait à quadrupler ou quintupler ce tonnage, on pourrait penser à une exploitation. C'est une minéralisation riche en uranium, bien sûr, en or, en séléniure et tellurure. C'est une minéralisation polymétallique.

Le piège pour ces minéralisations d'albitite qu'on a identifiées avec l'indice «L», le gîte «L», c'est un système de dykes nourriciers qui développent des filons-couches et qui permettent le piégeage de l'uranium. C'est un piège topochimique qui fait en sorte que les fluides uranifères, quand ils arrivent dans cet environnement-là, ils ont un environnement réducteur qui fait que l'uranium précipite. Et si je montre cette diapo à nouveau, c'est que vous comprendrez l'intérêt pour l'exploration de l'uranium dans les environnements où on a la mise en place de ces dykes de gabbro.

Les dykes de gabbro, on les retrouve essentiellement sur la bordure nord du bassin ici et j'ai représenté avec la trame grisâtre la zone qui présente un intérêt pour le modèle albitite, et vous avez ici un corridor structural qui, lui, à mon avis, est le secteur le plus important pour les minéralisations de type paléoplacer ou de discordance dans le bassin d'Otish. Donc, c'est les deux secteurs qui, à mon avis, mériteraient une attention ou une réévaluation du potentiel.

Quand on regarde le projet de parc, bien, vous avez le lac Indicateur ici qui coïncide parfaitement avec le corridor structural. Vous avez une réserve écologique qui est prévue ici, qui correspond encore là parfaitement avec le corridor structural qui nous intéresse et vous avez, bien sûr, tout le secteur de la bordure nord du bassin qui est gelé avec le projet de parc. Merci.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci, monsieur Genest. Juste une question par rapport au potentiel uranifère de la région où le projet de parc projeté est censé couvrir. D'après vous, c'est quoi le degré d'exactitude ou jusqu'où l'évaluation de ce potentiel est allée depuis quelques années? Quel est le niveau de certitude que nous avons par rapport à ce potentiel actuellement, selon vous?

M. SERGE GENEST :

On ne peut jamais avoir de certitude en exploration minière, première des choses. Par contre, ce qui est important de noter – et j'ai déjà produit des cartes de distribution de l'effort de travail des compagnies d'exploration, ça pourrait vous donner une indication – mais

essentiellement, les sociétés d'exploration par le passé se sont limitées à la bordure du bassin d'Otish parce qu'on cherchait un modèle discordance mais au contact des sédiments avec le socle archéen. Donc, on s'est limités à une frange. D'ailleurs, si vous regardez les vieilles cartes de «claims», vous allez voir toute la bordure a fait l'objet d'une investigation que je crois être correcte.

À ma connaissance, la société avec laquelle je travaillais au début des années 80, qui s'appelle S.E.R.U. Nucléaire Canada limitée, qui est une filiale de Cogema, devenu le groupe Areva maintenant, le géant français du nucléaire, on a été, nous, dans le centre du bassin d'Otish mais on a focalisé rapidement sur l'indice «L» à l'époque qui est devenu un petit gîte, ce qui fait qu'on peut dire que le potentiel est très mal connu.

D'ailleurs, nous, cet été, nous nous sommes rendus dans le centre du bassin d'Otish dans nos carothèques pour réévaluer les modèles et on est d'avis qu'il faut reprendre avec une nouvelle vision. On croyait que le modèle albitite était vraiment limité au centre du bassin avec les intrusifs au centre du bassin, alors qu'on est à peu près convaincus maintenant, étant donné qu'on avait noté des altérations dans le passé sur la bordure nord du bassin, là où il y a beaucoup de gabbros, on est convaincus que, si vous voulez, sous les gabbros, notamment dans les endroits où il y a des dykes nourriciers, on pourrait avoir de très belles surprises. Mais ça, ce n'est pas vérifié et je crois qu'une réévaluation est à tout le moins nécessaire avant de se prononcer.

Et moi je me dis que dans un contexte où l'uranium peut devenir une ressource énergétique importante pour l'avenir de la planète et des Québécois, bien, je crois que ça mérite d'être réévalué.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et juste pour le bénéfice de l'auditoire et de l'audience, quand vous dites l'uranium est voué à devenir une source d'énergie importante pour l'avenir de la planète et du Québec...

M. SERGE GENEST :

Oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

... la raison en est? Vous dites ça...

M. SERGE GENEST :

C'est fondé sur des analyses prospectives. Ce n'est pas moi qui les ai écrites, ces analyses, mais les analyses prospectives existent. Tous les économistes qui sont impliqués

dans le secteur de l'uranium sont d'avis que pour les deux prochaines années, le prix de l'uranium va augmenter, il va passer autour de 40 $ l'an prochain et 50 $ en 2007. Le groupe Areva qui vend des unités, des centrales en fait un peu partout dans le monde crée des besoins automatiquement. Les réserves actuelles ne rencontrent pas les besoins. Donc, actuellement, il y a énormément d'investissement dans le domaine de l'uranium.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Mais, en fait, ma question portait sur quels sont les facteurs d'après vous qui militent en faveur du développement de l'uranium et de l'énergie nucléaire?

M. SERGE GENEST :

C'est des choix. C'est des choix de société. Et le nucléaire est appelé à prendre beaucoup d'espace. C'est tout. En France, à titre d'exemple, grosso modo, c'est 80 à 85 % de l'énergie qui est produite avec l'enrichissement de l'uranium. C'est quand même beaucoup. Et il y a beaucoup de pays qui...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Vous pensez qu'il va avoir un usage encore plus accru de l'énergie nucléaire à l'avenir.

M. SERGE GENEST :

Absolument. Oui. Ce n'est pas ce que je pense, c'est ce que des analystes...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et la raison pourquoi les gens croient que l'énergie nucléaire est vouée à une expansion importante à l'avenir, quelle est la raison derrière ça?

M. SERGE GENEST :

Bien, écoutez, il y a plusieurs raisons. C'est que c'est peut-être la fiabilité, mais on parle aussi que c'est une alternative qui est intéressante parce qu'elle n'entraîne pas de gaz à effet de serre.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Les gaz à effet de serre. Voilà. D'accord. C'est des sources énergétiques qui n'augmentent pas le taux d'émission des gaz à effet de serre.

M. SERGE GENEST :

Exact.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord. Et si vous aviez à formuler exactement ce que vous demandez au ministre dans le cadre de cette audience, à propos du potentiel uranifère dans la région, qui concerne la création de ce parc, ça serait quoi exactement votre demande que je dois transmettre au ministre?

M. SERGE GENEST :

Bien, écoutez, je l'ai écrite dans mon mémoire mais, essentiellement, j'ai absolument rien contre le projet de parc, au contraire. Mais je crois qu'on devrait trouver un terrain d'entente pour que les environnementalistes – je n'aime pas utiliser ce terme – mais les gens d'exploration et ceux qui s'intéressent à la protection de la nature puissent travailler ensemble. Et je crois qu'il y a moyen de trouver une façon de faire qui va faire l'affaire des deux. Moi, je pense que ce n'est pas incompatible et je pense que les investissements en exploration pourraient très bien servir la cause du développement dans un parc, par exemple, au niveau des infrastructures entre autres. Je crois qu'on pourrait facilement trouver des terrains d'entente mais encore faut-il vouloir.

Une anecdote en passant – deux anecdotes parce qu'il y en a une qui me chatouille pas mal. C'est le fait de soustraire en plus aux études scientifiques qui seraient éventuellement orientées sur l'exploration. Je l'ai mis dans le mémoire, mais pour les gens que ça peut intéresser, je voulais, moi, faire des études stratigraphiques dans le projet de parc du lac Cambrien et puis j'ai pris la peine – parce qu'on est quand même membres d'un ordre professionnel aujourd'hui, donc il faut faire gaffe – et j'ai communiqué avec un dirigeant du ministère des Ressources naturelles, puis il m'a clairement dit que je n'avais pas à mettre le nez là. Je ne pouvais pas donc même pas faire des observations qui pourraient m'aider, moi, à optimiser les investissements dans la Fosse du Labrador, par exemple.

Et une autre anecdote. J'ai téléphoné à un moment donné à un autre responsable du ministère pour savoir si je pouvais installer un campement au lac Indicateur. Il m'a dit : «Non, Serge. Tu ne seras jamais capable.» Alors que je suis allé voir monsieur Proulx, puis lui, bien, pas de problème.

Je crois que l'important là-dedans, c'est d'être soucieux de l'état dans lequel on laisse le site une fois qu'on a utilisé les lieux, et je pense que pour des projets majeurs où les compagnies d'exploration ont à établir des infrastructures, moi, je crois qu'on pourrait travailler ensemble de manière à ce que les projets de construction puissent répondre éventuellement à des besoins d'exploitation d'un parc par les agents de ce parc-là.

Donc, si les normes sanitaires, les normes de construction sont correctes, les infrastructures, au lieu d'être démolies et être rapatriées, bien, ils peuvent utiliser pour l'exploitation. En tout cas, c'est...

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord. Effectivement, vous le racontez dans votre mémoire et il y a un de vos sous-titres que vous avez choisis, vous dites : mais aussi pour la science.

M. SERGE GENEST :

Oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

J'ai bien pris note de ça. Et j'aimerais entendre le représentant du ministère des Ressources naturelles et, par la suite, le ministère de l'Environnement à propos de ça, et je vais diriger deux questions à eux par la suite.

Mais j'aimerais, avant de terminer avec vous, savoir, vous croyez donc, advenant l'hypothèse qu'on a, par un sondage quelconque, établi qu'il y a un potentiel exploitable au-delà de 2 000 tonnes, 20 000 tonnes, vous croyez qu'on pourrait passer à l'étape d'exploitation dans cette zone-là tout en maintenant et en servant correctement les objectifs de conservation que le projet de parc vise à...

M. SERGE GENEST :

Moi, je suis convaincu que oui. Et, écoutez, si un projet d'exploitation menace une certaine superficie d'un parc, bien, il y a toujours moyen de compenser. Il y a plusieurs façons de compenser, soit par des agrandissements, soit par des compensations financières, soit par d'autres types de mesures d'atténuation.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord. Monsieur Desrochers, maintenant, est-ce que c'est possible d'avoir la position du ministère des Ressources naturelles en ce qui concerne pas tant l'exploitation mais même la prospection à caractère scientifique et les sondages pour évaluer le potentiel minéralogique d'un territoire voué ou pris en considération pour la création d'un parc.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Je répondrais à votre question d'abord en situant le contexte actuel du ministère dans le

sens où, en parallèle avec un soutien au secteur minier dans l'ensemble du Québec, on est engagé dans la stratégie gouvernementale, donc qui implique l'ensemble des ministères, pour la création d'aires protégées. Et dans des cas comme ça, on se doit d'avancer ces deux enjeux majeurs en parallèle et en même temps.

Alors, quand on avance un projet d'aire protégée comme le cas actuellement qui est un projet de parc, on se doit de prendre une décision dans l'état actuel des connaissances. Donc, lorsque l'émergence d'un projet de parc est apparu, le ministère a pris une décision de soustraire une portion du territoire qu'on voit à l'écran et qui était ciblé comme projet de parc à l'époque, de le soustraire à l'activité minière. Et suite à des demandes d'agrandissement, le ministère a analysé des possibilités d'agrandissement et a convenu de la faisabilité de le soustraire à l'activité.

Et pour des secteurs plus précis qui nécessitaient davantage de recherche, on a utilisé un autre mécanisme qui est la réserve à l'État, qui permet de fixer des conditions d'exploration, et c'est ce qui a été utilisé. Donc, on parle toujours d'un compromis entre deux situations qui ne sont idéales ni d'un côté ni de l'autre. Donc, on arrive toujours à un compromis.

Et dans le cas présent, donc on se retrouve... il faut voir aussi que les projets de parc se travaillent sur une longue période. Donc, entre le moment où on commence à parler d'un projet de parc et où on arrive avec la création officielle du parc, il y a une période assez longue qui s'est passée et l'état des connaissances évolue comme le démontre monsieur Genest. Toutefois, le ministère considère encore opportun et appuie – c'est pour ça que le projet se retrouve en audience publique – le gouvernement est favorable à la création du parc tel qu'il est proposé là. Donc, ça, c'est quelque chose de très clair.

Pour ce qui est de la prospection, parce que là, il y a toujours une nuance entre – j'imagine, dans votre question, vous avez soulevé des aspects scientifiques plus d'acquisition de connaissances, mais j'ai cru comprendre que ça menait aussi vers de l'exploration plus formelle et de l'exploitation, mais le gouvernement vient d'adopter des modifications à la *Loi sur les mines* qui vient préciser encore davantage que dans un territoire qui est soustrait, comme le territoire qu'on a actuellement, la prospection est interdite. Donc, ça, c'est quelque chose qui vient d'être reprécisé en décembre, c'est encore tout récent. Donc, le gouvernement a encore décidé de mettre ça encore plus clair dans la loi.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Monsieur Desrochers, ça couvre le sol, le sous-sol et l'air?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Tout à fait.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Tout à fait. Mais si jamais vous voulez des questions plus précises, il y a mon collègue, monsieur Patrick Houle, qui est dans la salle, qui pourrait peut-être répondre à des questions plus précises. Je voulais dresser le portrait général du contexte dans lequel le ministère a à prendre des décisions.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Avant de passer ma question à monsieur Hébert, là je vais vous poser la question finalement. Le Québec a certains engagements qu'il a choisi librement et démocratiquement d'assumer en matière de conservation, en matière d'obligation envers les Premières Nations du pays. Et quand, par exemple, les engagements en matière de conservation en vertu du Sommet de Rio ou le Sommet de Durban, quand un pays prend un engagement, automatiquement il y a un renoncement à quelque chose. Surtout quand il s'agit de conserver ou de promouvoir certaines choses.

Vous, évidemment, les besoins énergétiques du Québec et de l'humanité, c'est un enjeu majeur. Il y a aussi l'enjeu de la conservation. Et quand on choisit un engagement, on renonce à quelque chose. Alors, quand on dit, bon, on va réserver telle zone à tout jamais comme aire protégée pour telles considérations écologiques ou morales ou culturelles, manifestement on renonce à certaines choses en contrepartie. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. SERGE GENEST :

Pour moi, c'est une erreur monumentale.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.

M. SERGE GENEST :

Il ne faut pas penser que... on vit dans un système dynamique et la journée qu'on aura besoin d'une ressource, peu importe les contraintes territoriales, on va y accéder, ça, je suis persuadé. Ce qui est un peu dommage, je crois, c'est qu'on ne soit pas enclin à réévaluer le potentiel pour l'uranium avant de prendre une décision. J'ai bien compris ce qu'on vient de dire mais la conjoncture concernant l'uranium, il est clair et net qu'elle a changé dans la dernière

année notamment et depuis deux ans. Et, d'après moi, dans l'évaluation globale qui a autorisé le ministère des Ressources naturelles, je serais très surpris que l'uranium a pesé bien lourd dans la balance. Parce qu'à l'époque... écoutez, il y a un regain pour l'uranium depuis deux ans seulement.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Oui, je comprends.

Monsieur Hébert, aimeriez-vous rajouter quelque chose pour ce qui concerne le ministère de l'Environnement à propos de...

M. ALAIN HÉBERT :

Non, j'ai absolument rien à ajouter. Monsieur Desrochers a répondu. Effectivement, je dirais tout simplement qu'on fait face à un choix de société.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci. D'autre chose à ajouter, monsieur Genest?

M. SERGE GENEST :

Non.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci beaucoup de votre présence. On en tiendra compte.

J'appelle maintenant la Coentreprise Ashton-SOQUEM de prendre la parole pour leur présentation. Monsieur Poirier.

M. GHISLAIN POIRIER :

Bonjour! Alors je m'appelle Ghislain Poirier, je suis directeur adjoint à l'exploration chez la société minière SOQUEM et je représente aujourd'hui la Coentreprise Ashton-SOQUEM.

Alors, monsieur le président, je vous remercie de nous permettre de se faire entendre dans le cadre du futur parc Albanel-Témiscamie-Otish. Pour mieux nous présenter, en 1996, Ashton Mining Canada et SOQUEM ont formé une coentreprise à parts égales afin de réaliser des travaux d'exploration diamantifère de reconnaissance, d'acquérir des propriétés et de développer éventuellement des gisements de diamants dans le nord du Québec.

SOQUEM est impliquée en exploration minière au Québec depuis plus de 40 ans. Elle est une filiale à part entière de SGF Minéral, elle-même une filiale de la Société générale de financement.

La Société générale de financement est un holding industriel et financier qui a pour mission de réaliser des projets de développement économique notamment dans le secteur industriel en collaboration avec des partenaires, à des conditions de rentabilité normale.

Pour sa part, Ashton a été formée en 1993. C'est une société publique qui est détenue majoritairement, donc à 52 % par le groupe Rio Tinto, le plus gros joueur à l'échelle de la planète pour ce qui est des ressources minérales. Donc, est détenue par le groupe Rio Tinto via deux compagnies subsidiaires à part entière, soit Ashton Canada limitée d'Australie et QIT-Fer et Titane. Le siège social d'Ashton est situé à North Vancouver en Colombie-Britannique et la compagnie est listée à la bourse de Toronto. Ashton est active dans le domaine de l'exploration minière sur l'ensemble du territoire canadien.

Donc, l'exploration diamantifère, ça diffère en plusieurs points de l'exploration de la plupart des substances usuelles. J'avais soumis dans le mémoire un tableau qui nous montrait un peu les différentes étapes de l'exploration du diamant et qui comparait le projet sur lequel on est impliqué, le projet Foxtrot, aux deux mines de diamant qui sont en opération dans les Territoires du Nord-Ouest, donc Ekati et Diavik. Et ce tableau-là était aussi là pour montrer la durée de l'exploration du diamant. Donc, généralement, un projet de diamant prend 8 à 15 ans avant de venir à terme et, présentement, la Coentreprise SOQUEM-Ashton sur la propriété de Foxtrot, on est rendu à un point où il nous reste entre 4 et 7 ans avant de dire si on va avoir une exploitation minière – avant de mettre en opération le projet.

Donc, les perspectives économiques et les retombées d'une exploitation minière pour le diamant au Québec pourraient être très intéressantes en termes de revenus et d'emplois, si on se compare à la situation vécue dans les mines de diamant actuellement en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest. Là, on pense à Ekati et Diavik mais aussi aux projets présentement en développement au Canada, soit Jéricho au Nunavut, Victor en Ontario, Gahcho Kue et Snap Lake dans les Territoires du Nord-Ouest. Donc, il y a plusieurs projets émergents qui vont produire sous peu.

De plus, l'impact sur l'environnement de ce type d'exploitation est très faible par rapport à la plupart des substances, compte tenu qu'il n'y a aucun drainage acide qui est impliqué dans ces exploitations-là. C'est très «clean»

Nous estimons que les mines Troilus et Raglan en exploitation dans le nord du Québec sont des exemples à suivre en termes de respect de l'environnement et de coopération avec les communautés autochtones locales. Ces exploitations minières ont participé grandement au

développement économique du nord du Québec en permettant de former une main-d'œuvre locale très qualifiée et d'assurer des emplois bien rémunérés pour les gens des communautés concernées.

La propriété minière Foxtrot, elle est située à l'ouest du lac Emmanuel, soit à 140 kilomètres au sud-sud-est des installations hydroélectriques de LG-4 et à 350 kilomètres au nord-nord-est de la Ville de Chibougamau. Sur la carte, elle est située juste ici. Elle n'est pas incluse dans le projet de parc, évidemment, et on va voir plus loin notre position, pourquoi on cherche à présenter ici notre mémoire.

Actuellement, l'accès à cette propriété minière se fait uniquement par la voie des airs. Principalement à partir des aéroports de LG-4 et de Chibougamau ou encore par hydravion à partir des différentes pourvoiries de la région.

L'approche initiale de la Coentreprise en 1996 visait à évaluer le potentiel diamantifère d'une portion de plus de 400 000 kilomètres carrés au Québec. Donc, on avait à peu près 25 % du territoire québécois, c'était notre point de départ, et on est arrivé au fil des ans à focusser et à arriver sur la propriété Foxtrot.

Donc, entre 1996 et l'an 2000, plus de 1 700 échantillons d'esker ont été recueillis pour en vérifier le contenu en minéraux indicateurs de kimberlite. Les minéraux indicateurs provenant de ces échantillons ont permis de définir plusieurs secteurs à fort potentiel pour la découverte d'intrusion kimberlitique. Conséquemment, ces travaux ont amené la Coentreprise à acquérir plusieurs propriétés minières pour tenter de découvrir la source de ces minéraux indicateurs là et d'en évaluer le potentiel diamantifère. Ainsi, la Coentreprise détient actuellement des droits miniers couvrant plus de 200 000 hectares, soit 2 000 kilomètres carrés environ, dans la partie centre-nord de la province de Québec, et de ce 200 000 hectares-là, il y a 150 000 hectares qui est la propriété Foxtrot. Donc, 1 500 kilomètres carrés environ.

Ces propriétés minières se situent dans deux régions, soit dans le secteur des monts Otish, Foxtrot étant à la limite de la carte, mais on a également plusieurs propriétés minières à l'ouest du projet de parc et plus haut dans le secteur de Caniapiscau.

Vers la fin de l'année 2001, l'analyse des résultats d'échantillonnage des minéraux indicateurs et des levées géophysiques a permis de préciser les cibles potentielles de forage sur la propriété Foxtrot. Quatre anomalies géophysiques prioritaires ont alors été vérifiées. De la roche kimberlitique a été identifiée par forage dans deux de ces quatre sites et l'échantillonnage et les analyses subséquents ont démontré que ces deux corps kimberlitiques là, baptisés Renard 1 et Renard 2, étaient effectivement diamantifères. Ces travaux d'exploration avaient donc permis de mettre à jour un nouveau champ d'intrusion kimberlitique diamantifère au Canada. L'annonce de ces résultats a alors donné lieu à la plus importante ruée de jalonnement de l'histoire du Québec.

D'autres programmes de forage d'exploration complétés en 2002, 2003 ont mis à jour huit autres corps kimberlitiques, soit Renard 3 à Renard 10, et tous ces corps ont démontré la présence de diamant à diverses concentrations. Encouragée par ces résultats préliminaires en diamants, la Coentreprise a initié en 2004 au cours du programme d'hiver et d'été le prélèvement d'un échantillon en vrac de plus de 600 tonnes de matériel provenant des corps kimberlitiques de Renard 2, 3, 4 et 65, ce qu'on appelle, nous, la Zone Centrale, les corps qui présentent le plus de potentiel. Le traitement de ces 664 tonnes a permis de récupérer 457 carats de diamant.

Et au cours du premier trimestre de l'année 2005, la Coentreprise a fait appel à une firme spécialisée, WWW, pour procéder à une première évaluation de la valeur du lot de 459 carats. La valeur modélisée qui a été obtenue était de 88 $ américains par carat, et ça, ça se compare à la moyenne mondiale qui est de 80 $ par carat. Donc, on voyait, avec ces résultats préliminaires là, qu'on avait un projet qu'on pouvait espérer, sur la base de la valeur des diamants, qu'on pouvait espérer avoir une viabilité.

Le programme 2005 visait la découverte également de nouveaux corps kimberlitiques et la progression de l'évaluation des corps déjà découverts au sein du système de Renard.

Les données actuelles suggèrent un potentiel significatif permettant de conclure à une forte probabilité de définir du tonnage additionnel à partir des roches kimberlitiques identifiées dans la Zone Centrale. Les données de forage provenant de cette Zone Centrale, lorsqu'elles sont jumelées aux hypothèses sur la forme des corps en profondeur, ça suggère que le gîte pourrait contenir entre 23 et 27 millions de tonnes de matériel kimberlitique diamantifère.

J'ai présenté ensuite le tableau des résultats qui a été publié l'année dernière et ce tableau-là, si on utilise la teneur estimée en diamants qu'on a vue précédemment, ces corps pourraient donc contenir entre 18 et 22 millions de carats de diamant. À une valeur moyenne de 88 $ américains par carat, ça fait donc un gisement qui, si les travaux ultérieurs confirment ces chiffres-là, un gisement qui présentement a une valeur in situ de 1,6 G$. Des forages supplémentaires sont toutefois requis afin de mieux définir le tonnage de ces corps et leur contenu en diamants.

Les tonnages estimés de Renard 2, Renard 3, Renard 4 et Renard 9, donc la Zone Centrale, et la quantité estimée de diamants contenus dans ces corps kimberlitiques sont de nature conceptuelle pour le moment et ne se conforment donc pas à la définition de ressource minérale telle qu'établie par les normes 43-101. Donc, c'est pour ça qu'il faut faire très attention quand je parle d'une valeur in situ, pour le moment, on ne peut pas publier de chiffres comme ça parce que, évidemment, il faut rencontrer les normes canadiennes 43-101 avant de s'aventurer sur ce terrain-là.

En 2005, la Coentreprise a entrepris une étude conceptuelle de possibles scénarios

d'exploitation minière dans la Zone Centrale en se basant sur la valeur modélisée des diamants, sur l'estimé actuel des tonnages et sur la quantité de carats. Les résultats de cette étude permettent de guider la Coentreprise dans le choix des prochaines étapes visant l'avancement du projet.

Maintenant, ces étapes permettront progressivement d'augmenter le niveau de confiance et éventuellement de confirmer les paramètres préalables estimés. Donc, tous les chiffres qu'on a présentement, c'est des estimés. Il nous reste à obtenir suffisamment d'informations pour que ça devienne plus concret.

La Coentreprise considère donc la collecte d'un minimum de 5 000 carats comme étant la prochaine étape essentielle pour permettre d'établir avec plus de précision la valeur approximative des diamants contenus dan les cheminées de Renard, étape cruciale avant de penser à réaliser une étude de préfaisabilité et, subséquemment, une étude de faisabilité du projet.

L'échantillon en vrac sera composé de matériel provenant de tranchées en surface, de forages à circulation inversée ainsi que d'extractions souterraines. On prévoit descendre une rampe en 2006 jusqu'au niveau probablement –50, –70 mètres. Le matériel sera traité dans une unité modulaire d'essai séparation en milieu dense qui sera acquise puis installée sur le site du projet dès que possible. Les détails et les échéanciers du programme de travaux de 2006 seront confirmés sous peu, il reste encore des technicalités, des approbations à faire par la Coentreprise.

La propriété de Foxtrot par son fort potentiel diamantifère se démarque nettement comme un des projets les plus prometteurs au Canada. Toutefois, il faut garder en perspective que de nombreuses étapes doivent encore être franchies avec succès – et c'est là que le 4 à 7 ans est important – la prochaine étape étant la collecte de plusieurs milliers de tonnes de matériel, l'étape essentielle avant de réaliser une étude de préfaisabilité puis de faisabilité pour justifier éventuellement la construction d'une opération minière. Si tout va bien, à la fin de 2006, on devrait avoir, ou du moins en 2007, on devrait avoir pratiquement toute l'information nécessaire pour démarrer une étude de faisabilité sur le projet.

Au fil des ans, la Coentreprise Ashton-SOQUEM a maintenu un constant dialogue avec la Communauté de Mistissini sur le territoire de laquelle se retrouvent la plupart de ses propriétés minières, dont la propriété Foxtrot. Pour ce faire, une rencontre a lieu au moins une fois l'an à Mistissini. Cette rencontre d'information et de mise à jour de nos travaux réunit certains membres du Conseil de bande ainsi que les membres de la famille de la ligne de trappe concernée par les travaux. Ces rencontres ont été très appréciées jusqu'à maintenant car elles permettent de prendre connaissance des commentaires des gens de la communauté et démontrent l'ouverture de la Coentreprise Ashton-SOQUEM à en tenir compte.

De plus, chacun des communiqués de presse émis par Ashton relativement aux travaux

est acheminé aux membres du Conseil de bande de la communauté afin de les tenir informés dès que possible des résultats des travaux d'exploration. La Coentreprise engage depuis plusieurs années certains membres de la Communauté de Mistissini pour la réalisation de ses travaux d'exploration sur le terrain. La Coentreprise se fait également un devoir de former adéquatement ses gens par une formation pratique, «on the job training», et une formation plus théorique via des cours adressés aux Cris pour la formation dans le domaine de l'exploration minière.

La Coentreprise Ashton-SOQUEM prend très à cœur son rôle de leader de l'exploration diamantifère au Québec et, en ce sens, elle attache beaucoup d'importance dans la conformité des procédures de permis et d'autorisation auprès des autorités concernées, autant auprès du ministère de l'Environnement, ministère des Ressources naturelles, Forêt, Mines, de la MRC et des communautés. Mais au-delà des règles prescrites, la Coentreprise tente également d'appliquer les meilleures pratiques environnementales promues par l'industrie.

Maintenant, nos préoccupations. Présentement, la région de Chibougamau, Chapais, Mistissini vit deux événements majeurs : soit d'un côté la mise en place par le gouvernement du Québec d'un immense parc national et, de l'autre côté, un effort important de la part de la Coentreprise Ashton-SOQUEM ainsi que de plusieurs autres intervenants pour mettre en valeur l'énorme potentiel diamantifère de la région.

Il est évident que si jamais la faisabilité économique de mettre en production un gisement de diamant était démontrée, après nos études de faisabilité, il faudrait alors construire un lien routier permettant d'accéder au territoire concerné et de soutenir ainsi le développement de ces activités. Il existe actuellement un ancien tracé de route d'hiver qui menait à l'ancienne mine Eastmain. Toutefois, cette route est présentement désaffectée et inutilisable mais, comme vous le savez, son tracé traverse le projet de parc tel que soumis par le ministère.

Plusieurs ressources minérales se situent dans le secteur des monts Otish. Il est évident que l'économique de ces projets pourrait changer radicalement avec la présence d'un accès routier dans ce secteur. Il en est ainsi de l'ancienne mine d'or Eastmain dont la réouverture serait peu envisageable sans la possibilité d'un accès routier. Parmi les autres ressources minérales intéressantes de ce secteur, on note aussi les ressources de magnésium définies au lac Indicateur, des ressources de cuivre et de molybdène de MacLeod Lake, le gîte d'uranium «L» dont Serge Genest faisait mention tout à l'heure et la possibilité de découvrir des gisements d'or, cuivre, zinc au sein de la prolifique ceinture volcano-sédimentaire de la bande Eastmain.

Nous considérons que l'exploration diamantifère pour sa part serait très pénalisée si l'option de développer un accès vers Mistissini et Chibougamau devenait impossible en raison de la mise en place du parc. Avec un accès routier, les sommes actuelles et futures qui seraient dépensées pour le transport aérien deviendraient disponibles pour accélérer les travaux de terrain et, croyez-moi, c'est énorme sur nos budgets. Donc, ça permettrait d'atteindre plus

rapidement les découvertures et l'ouverture de mines, si cet argent-là était investi sur le terrain au lieu dans les airs.

Il est donc essentiel de conserver l'option de construire un accès routier vers le nord, selon l'axe Chibougamau-Mistissini-Otish. Cet axe routier est définitivement un outil de développement régional durable dont les générations futures auront besoin. Pour cette raison, il faudrait que l'implantation du parc Albanel-Témiscamie-Otish n'empêche pas la mise en place d'un tel accès routier permanent. Nous suggérons fortement de conserver la possibilité de libérer un corridor pour traverser ledit parc lorsque la localisation optimale de cet accès routier sera établie.

Ce n'est pas évident non plus que le tracé de la route de la mine Eastmain comme il est présentement est optimal. Je pense particulièrement à la section sud qu'il faudrait penser à relocaliser. Il ne faut pas oublier que ça a été fait dans un contexte de route d'hiver et la portion sud suit un secteur qui est assez difficile. Donc, quand je parle d'un corridor, ce n'est pas nécessairement le corridor de l'actuelle route d'hiver. C'est un autre corridor qui pourrait être réévalué.

De même, il faudrait que la réglementation entourant la mise en place du parc puisse permettre le passage de trafic lourd sur cet axe routier au même titre que sur la route du nord reliant Chibougamau à la Baie James. La Coentreprise est d'avis que les futurs utilisateurs et le gouvernement du Québec devraient s'entendre pour que le projet de parc ainsi que le développement de cette région puissent cohabiter en harmonie. C'est une partie de l'avenir de Chibougamau-Chapais-Mistissini et des autres communautés environnantes qui passeront par cette route.

Le développement minier du nord du Québec est l'un des rares outils de développement économique d'envergure pour les habitants de cette région de la province. Pour le moment, l'impact du projet de la Coentreprise Ashton-SOQUEM se traduit seulement par des emplois saisonniers dont les gens des communautés de Chibougamau et de Mistissini bénéficient ainsi que l'utilisation d'entreprises jamésiennes. On pense aux avions, aux hélicoptères, compagnies de forage, carburant, etc.

Toutefois, l'impact éventuel d'une ouverture de mine de diamants serait sans aucun doute très significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour toute la grande région de Chibougamau. La Coentreprise pense que le maintien d'un corridor d'accès routier vers le nord, selon l'axe Chibougamau-Mistissini-Otish, doit être considéré comme un outil de développement essentiel pour les générations futures. Le potentiel minier de la région des Otish, tant pour les métaux de base que les métaux précieux, que le diamant, est déjà démontré – et d'uranium – est déjà démontré mais ne peut que s'amplifier.

À l'opposé, la mise en place du parc tel que proposé est vue comme une entrave possible à l'établissement éventuel de ce possible corridor routier, ce qui demeure très

préoccupant pour la viabilité du projet Foxtrot, ainsi que pour les autres projets de développement minier éventuels dans la région des Otish. Pour être pleinement utile au développement de la région, cette route devra permettre – je répète – le trafic lourd sur une base régulière. Ce n'est pas une route de plaisance dont on a besoin, c'est vraiment un axe routier au même titre que les autres axes routiers de la Baie James.

La Coentreprise ne s'oppose pas au projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish mais elle demande au ministère de reconsidérer son projet de concert avec les intervenants régionaux afin de définir conjointement une stratégie pour établir un corridor routier à travers le projet de parc pour les besoins de développement futur de cette portion du territoire québécois. La Coentreprise supporte entièrement la Stratégie québécoise des aires protégées et la création des parcs qui en découle, mais le tout doit se faire de concert avec les principaux utilisateurs du territoire afin de ne pas entraver démesurément le développement de ce territoire.

Il est de notre avis que c'est une partie de l'avenir de Chibougamau-Chapais-Mistissini et des autres communautés environnantes qui passeront par cette route, et pour la Coentreprise Ashton-SOQUEM, la possibilité d'avoir un accès routier est une option très importante à défendre pour assurer la viabilité du projet. Le jour où on aura une faisabilité positive sur le projet, si cette option-là n'est pas existante, ça peut compromettre, on peut penser que ça peut compromettre le projet.

Alors, je vous remercie de nous avoir donné la chance de nous entendre. On peut vous assurer également de toute notre collaboration pour vous donner un suivi sur le projet, l'avenir à court terme ou à moyen terme du projet. S'il y a des questions, je suis bien ouvert.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci beaucoup, monsieur Poirier. Effectivement, j'ai une question ou deux. Si je résume bien votre pensée, votre mémoire, vous n'êtes pas du tout en opposition, vous ne vous opposez pas au projet. Le seul facteur que vous cherchez, c'est la route, un lien routier dans l'axe Chibougamau-Mistissini-Otish et que ce lien routier soit apte à servir aussi du trafic lourd.

M. GHISLAIN POIRIER :

Oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et non pas une simple route de plaisance.

M. GHISLAIN POIRIER :

C'est bien ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

C’est la seule réserve que vous avez par rapport au projet.

M. GHISLAIN POIRIER :

Oui. Je vais vous donner un peu plus de détails aussi. Pour moi, l’axe routier est important, mais il ne faudrait pas oublier une chose aussi. C’est que s’il y a d’autres projets en périphérie du parc... le parc a une forme particulière, il est très linéaire. Un projet qui se retrouve à l’est du parc et qui doit rejoindre une éventuelle route nord-sud qui est située à l’ouest du parc, c'est facile de voir qu’il serait compromis par la mise en place d’un parc.

Alors, je vous invite ou j’invite le BAPE à réfléchir peut-être sur la possibilité, même au-delà de la route nord-sud, d’avoir une stratégie pour implanter des accès routiers. Je pense que les accès routiers, ça peut desservir le parc, donc être utilisé pour les besoins du parc aussi et, d’un autre côté, favoriser les développements de projets miniers qui sont en dehors du parc. Donc, je pense que c’est important pour tout ce secteur-là parce que, étant donné l’immensité, c’est un très grand parc, ce n’est pas facile à contourner un parc comme ça. Je pense que ça devrait être possible ou envisageable évidemment s’il y a des études de faisabilité qui montrent qu’il y a un gisement qui est rentable. Mais si la condition c’est qu’il y ait une route qui traverse le parc et c’est impossible...

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.

M. GHISLAIN POIRIER :

... je pense qu’on devrait y réfléchir. Pour ce qui est de la position du parc, écoutez, Serge Genest l’a mentionné tout à l’heure. Il y a du potentiel minier résiduel, on en est très conscients. Nous, pour le diamant, on a la chance présentement de travailler dans la réserve à l’État qui a été rouvert, que vous nous avez rouvert pour une période déterminée. Donc, on y travaille à essayer de voir, vérifier le potentiel de ce secteur-là. Il y a du potentiel. Je vous dirais, ce n'est pas facile à démontrer quand on a une contrainte de temps et quand on a d’autres objectifs. Présentement, l’objectif principal pour nous, c'est évidemment de développer la propriété Foxtrot. On doit malheureusement délaisser un peu ce qu’on fait dans la réserve à l’État et ça va finir par nous pénaliser parce qu’on a un délai déterminé pour l’évaluer.

Ça m’amène à poser une question, puis peut-être que les gens du ministère pourront y répondre : qu’est-ce qui va advenir de la réserve à l’État après la période de six ans qui nous a été accordée pour en faire l’évaluation? Donc, je pense que ça résume ma position : le corridor nord-sud, la possibilité d’avoir d’autres axes routiers si des besoins sont criants et qu’est-ce

qu'on fait avec la réserve à l'État.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Avant de passer la parole à monsieur Hébert, j'aimerais poursuivre...

M. GHISLAIN POIRIER :

Oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

... d'autres points avec vous. C'est quoi votre lecture à vous? On a entendu les opinions de la Nation crie de Mistissini hier, mais c'est quoi votre lecture de leur propre position par rapport à l'aménagement d'une telle route dans l'axe Chibougamau-Mistissini-monts Otish? Est-ce que vous pensez que cette mesure recevrait l'assentiment et l'agrément...

M. GHISLAIN POIRIER :

Du moins, toutes les rencontres qu'on a eues avec le Conseil de bande de Mistissini, je vous dirais oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.

M. GHISLAIN POIRIER :

Il y a peut-être des oppositions, mais ce qui nous est manifesté de la part des gens de Mistissini, des dirigeants de Mistissini, c'est au contraire, quand est-ce qu'on va voir l'implantation de la route? C'est beaucoup plus cette préoccupation-là.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.

M. GHISLAIN POIRIER :

Et je vous avouerais également qu'on a d'autres options. Évidemment, on est beaucoup plus près de LG-4 en termes de route que de Chibougamau ou de Mistissini. Mais, pour nous, l'option vers le sud est probablement plus réaliste, compte tenu qu'il y a des infrastructures qui sont présentes à Mistissini et à Chibougamau, des services qui sont disponibles dans ces municipalités-là et des gens qui sont disponibles dans ces municipalités-là, alors qu'une route

vers le nord, on va le voir avec l'étude de faisabilité éventuellement, peut-être que ça serait plus rentable, c'est-à-dire plus facile d'accès étant donné que la distance est nettement moindre. Mais la viabilité est beaucoup plus envisageable vers le sud.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Vous croyez que l'aménagement de cette route et, éventuellement, vous dites même certaines autres routes possibles dans cette zone qui est en considération pour la création de ce parc, vous ne croyez pas qu'il pourrait y avoir des incompatibilités éventuelles entre les objectifs recherchés par l'aménagement de ce parc et cette route ou ce réseau routier. Je m'explique.

Peut-être c'est une question aussi de vocabulaire, mais il s'agit ici d'un parc pas tout à fait comme les parcs qu'on a l'habitude de voir dans le sud, parce qu'il s'agit d'un parc où il y a une communauté de Première Nation qui maintiendrait ses liens avec le sol et avec la forêt, les mêmes liens qui étaient toujours là même dans la période précolombienne, etc., et que la présence des routes, et j'ajouterais aussi qu'un des objectifs explicites du projet accorde une préséance à toutes les activités existantes qui sont enchâssées dans la Convention Baie James, etc., les activités de chasse, de pêche, piégeage, etc., est-ce possible que la présence d'un réseau routier ou d'une route pourrait éventuellement, sans vouloir le faire, rayonner des impacts qui pourraient, par inadvertance, diminuer effectivement la portée de ces droits acquis qui sont déjà consentis par l'État et accordés à la Première Nation de la région. Vous voyez ce que je veux dire?

M. GHISLAIN POIRIER :

Vous savez, je ne veux pas faire voir par là que ça va être des réseaux routiers là. Je pense qu'on peut minimiser au maximum l'implantation d'une nouvelle route, d'une part, et je pense qu'on peut très bien encadrer de façon très sévère la mise en place de ces routes-là. Que les normes soient accentuées, plus sévères, je n'ai rien contre. Mais que l'impossibilité de ce faire soit là, ça, on est contre.

M. QUSSAÏ SAMAK :

C'est très clair. On comprend parfaitement l'importance d'un tel axe routier, pas seulement pour votre entreprise mais pour d'autres activités aussi au-delà du parc qui sont...

J'aimerais maintenant diriger votre question concernant ce qui se passerait après six ans à monsieur Hébert.

M. ALAIN HÉBERT :

Monsieur Poirier, d'abord vous dire que l'axe routier, on a eu l'occasion dans l'évaluation du projet de parc même d'aller inventorier sur l'ancienne assise de route d'hiver et,

effectivement, le premier constat qu'on a fait, et avec les gens des Transports aussi, s'il y avait à faire une route où était l'assise d'hiver, surtout au bout du lac Albanel dans les tourbières, ça ne serait pas économique de faire ça.

Un autre point qu'on a vérifié avec le ministère des Transports, c'est que si on faisait une route à partir d'où elle est partie actuellement dans le coin du lac Kalio, le pont actuellement sur la rivière Témiscamie, c'est un pont qui ne permet pas un passage de tonnage de gros fardier de minerai. Donc, il faudrait refaire les ponts, puis on sait ce que ça coûte les ponts sur une rivière.

D'autre part, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer à l'effet que nous, cette problématique-là d'avoir une route multiressources – on l'appelle multiressources parce que, oui, d'une part, dans la communauté de Mistissini, autant par les gens qui cherchent dans le domaine de la géologie comme vous, comme monsieur Jim MacLeod, il y a aussi des trappeurs qui ont des terrains de trappe éloignés et les coûts d'aéronef pour se rendre à leurs terrains de trappe, ont manifesté le fait que cette route-là pourrait leur servir et diminuer leurs coûts à eux aussi qui sont dans des limites beaucoup plus petites que les vôtres mais qui, pour eux, selon les budgets qu'ils ont, c'est phénoménal le coût des hydravions ou de brousse pour se rendre là.

Donc, on a manifesté, nous, le groupe de travail qui a été chargé de ce projet de parc là, et même chez nous, c'est pour ça que je vous dis que c'est une bonne nouvelle, on est d'accord et on appuie le principe de construire une route qui mène à votre propriété.

Par ailleurs, au niveau du tracé, on convient qu'il va falloir le relocaliser et optimiser, tout en minimisant les impacts environnementaux. Donc, c'est-à-dire que ce tracé-là qui se fait en amont, ça veut dire que la chaîne de montagnes, ça veut dire le côté est de la rivière Témiscamie à aller à peu près jusqu'au lac Bethoulat, qui est un grand lac, c'est à peu près là que serait peut-être la traverse pour tomber dans du terrain, comme vous dites, qui est beaucoup plus gravelé, beaucoup plus sec.

Ce qui a été convenu, en tout cas, nous, avec les premiers échanges qu'on a eus avec le ministère des Transports ou même le ministère Mines, c'est à l'effet que ce tracé-là, compte tenu qu'on acceptait le fait qu'il traverse le parc et qu'il le traverse dans les proportions qui sont les plus petites possibles en minimisant les impacts au maximum, donc oui, on est pour un projet de route.

Deuxième impact, une fois que cette route-là est faite, il va falloir trouver des mesures de mitigation, s'il y a un usage à la fois pour des usagers de parc et des camions de gros tonnage qui circulent, pour que les impacts sonores ou autres soient le plus petit possible.

Donc, c'est ce qu'on a à répondre à ce sujet-là dans le moment. Ça veut dire qu'on est ouvert avec la société, parce qu'on se rend compte que la société de Chibougamau, même le maire de Chibougamau et les groupements économiques de Chibougamau, dans

d'autres mémoires d'ailleurs qui vont suivre, soulignent que c'est un peu toute la communauté, autant de Mistissini que de la région de Chibougamau ou Chapais, je dirais tout ce coin-ci de la région qui, pour eux, cette route-là, en plus de votre société, votre Coentreprise, je pense ça fait l'unanimité et nous en sommes.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci, monsieur Hébert.
Monsieur Poirier.

M. GHISLAIN POIRIER :

Est-ce que je peux vous demander si le ministère serait ouvert à d'autres axes routiers qui pourraient éventuellement toucher le parc?

M. ALAIN HÉBERT :

Je dois dire, on va regarder ça une chose à la fois.

M. QUSSAÏ SAMAK :

On va aller plus loin au fil de l'après-midi, quoi.

M. ALAIN HÉBERT :

La réponse est oui mais il faut voir. Encore, il faut voir. Donc, on essaie de faire le minimum d'accès routiers à l'intérieur des parcs et chaque cas d'espèce est étudié avec les mêmes paramètres. Mais pour celui dont il est question dans votre mémoire, la réponse est oui, on est favorable.

M. GHISLAIN POIRIER :

Parce que mon autre question, c'était ce qui allait advenir de la réserve à l'État. Parce qu'on se trouve à être enclavé... dans la portion en blanc ici, on a le gisement de magnésite du lac Indicateur. Alors, si jamais vous faites un parc avec la réserve à l'État, qu'est-ce que je fais avec mon gisement si c'est viable de le mettre en exploitation?

M. ALAIN HÉBERT :

S'il est économiquement viable de le mettre en exploitation, c'est certain que ça va être considéré sur les mêmes bases que celui que vous avez pour Foxtrot. Donc, on est pas de prime abord fermé. Donc, étant donné que Foxtrot actuellement on parle d'une réalité et

vos chiffres sont probants, donc pour ce que vous parlez de ce qui est de l'autre, oui, si c'est économiquement viable, à ce moment-là, bien, les ministères en concertation de prime abord ne se ferment pas.

M. GHISLAIN POIRIER :

Et qu'est-ce qu'il va advenir de la réserve à l'État?

M. ALAIN HÉBERT :

Je laisserais répondre mon copain Sébastien avec la réserve à l'État aux termes de l'entente.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Monsieur Desrochers?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Alors, ce qui est clair, c'est que l'entente entre les deux ministères prévoit une durée jusqu'en janvier 2009. Dans l'éventualité où il y aurait un potentiel démontré, ces superficies-là seraient soustraites et seraient libérées. Les autres superficies seraient éventuellement intégrées dans le parc. Dans l'éventualité où à terme il n'y aurait pas de potentiel démontré, les droits devraient être abandonnés sans compensation et l'ensemble de la superficie pourrait être intégrée au parc, si les gens des Parcs sont toujours intéressés.

M. GHISLAIN POIRIER :

Et, si c'est le cas, qu'est-ce qu'il advient de la portion centrale ici qui n'est ni une réserve à l'État ni un projet de parc, qui se trouve enclavée?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

La réponse a été donnée par Alain. C'est-à-dire que si vous avez besoin de lien routier, bien, ce sera à évaluer dans le contexte...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Ce serait évalué en fonction de...

M. GHISLAIN POIRIER :

Ça fait que tout ce secteur-là va rester une grande enclave à l'intérieur du parc.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

C'est ce qui vous est présenté aujourd'hui.

M. GHISLAIN POIRIER :

Il n'y a pas d'autres projets de changement à ce niveau-là.

M. ALAIN HÉBERT :

Ce qui pourrait arriver à l'avenir, en d'autres mots, les propriétés qui sont là, lorsque la question sera vidée.... je pense c'est du manganèse dans ce secteur-là?

M. GHISLAIN POIRIER :

Magnésium.

M. ALAIN HÉBERT :

Magnésium? Lorsque le potentiel économiquement sera tout fouillé de A à Z, il n'est pas dit que dans 10 ou 20 ans, comme il se produit dans d'autres parcs, qu'à ce moment-là, il n'y aura pas... mais là, on parle de dizaine et de dizaine d'années peut-être. Mais pour répondre à votre question, on le traite comme du territoire libre actuellement. Mais on l'a vu pour certains parcs au Québec, il y a eu des agrandissements, mais on verra peut-être les générations qui nous suivront qu'est-ce qui se passera avec cette enclave-là, mais elle est considérée effectivement comme une enclave.

M. GHISLAIN POIRIER :

Merci.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci, monsieur Poirier.

M. GHISLAIN POIRIER :

Ça m'a fait plaisir.

M. QUSSAÏ SAMAK :

J'appelle maintenant monsieur André Naud de Groupe faune régional du Nord-du-Québec.

M. ANDRÉ NAUD :

Bonjour, monsieur le président! Merci beaucoup de nous accueillir et de nous entendre.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je vous en prie.

M. ANDRÉ NAUD :

Groupe faune régional Nord-du-Québec, c'est un nouveau groupe qui représente différents intervenants qui utilisent la faune, des associations, des pourvoiries, puis on a été créé en 2003. Déjà, malgré notre jeunesse, on en est à notre quatrième mémoire qu'on dépose : commission Coulombe, en tout cas, différents mémoires. J'aimerais vous faire la lecture de notre document.

D'entrée de jeu, le Groupe faune Nord-du-Québec salue l'initiative du gouvernement du Québec de vouloir créer un parc national sur le territoire de la Jamésie. Il n'en existe aucunement, actuellement aucun. Ailleurs, au Québec, la mise en place de parcs, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, permet aux régions où ils sont situés de bénéficier des retombées économiques importantes pour les communautés concernées. Selon les informations, ils permettent également la protection d'habitat propice à la faune pour favoriser son observation dans le cadre de programmes d'éducation au milieu naturel à l'intérieur des limites du parc. De plus, cette protection d'habitat favorise l'augmentation des populations qui sont récoltables à l'extérieur des limites du parc comme pour l'orignal. Certains spécialistes s'entendent pour l'effet pouponnière créé par les parcs, mais nous reviendrons sur ce sujet.

Il ne faut pas se méprendre : beaucoup de nos membres gagnent leur vie grâce à l'industrie forestière. Ils souhaitent que cela dure longtemps. C'est pourquoi le Groupe faune Nord-du-Québec interpelle le Service des parcs pour qu'il prenne les dispositions pour s'assurer que les limites qui seront retenues pour la création du futur parc n'occasionnent pas un effet néfaste sur l'approvisionnement des usines de notre région. On est bien conscients qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs mais nous comprenons que ce futur parc national du Québec sera créé pour le bénéfice de tous les citoyens et citoyennes du Québec. Alors, pourquoi les usines de la région du Nord-du-Québec devraient payer seules les avantages que tous les Québécois et Québécoises auront?

Nous avons proposé une solution à cette énigme dans notre mémoire sur le Plan du développement durable du Québec et celui de la commission Coulombe. Nous l'adopterons ici pour notre propos.

Les entreprises forestières de la région Nord-du-Québec craignent que la réduction de

la possibilité forestière due à la Paix des braves, aux recommandations de la commission Coulombe et à la création d'aires protégées comme ce projet de parc, amène la réduction de l'approvisionnement et ainsi la mise à pied de la main-d'œuvre locale. Lorsque nous avons analysé le patron de distribution de l'approvisionnement forestier dans le Nord-du-Québec, nous avons pu constater que plusieurs entreprises extérieures de la région bénéficient de nos ressources forestières régionales au détriment de l'approvisionnement adéquat de nos entreprises locales. Cette situation est due en grande partie au fait que le MRNF ne reconnaît pas l'existence administrative du Nord-du-Québec.

Dans les faits, pour les planificateurs forestiers du MRNF, notre région n'est que le prolongement d'autres régions administratives pour qui nous ne sommes que des pourvoyeurs de matière première. Cette façon de faire va à l'encontre du développement économique durable de notre région.

Le Groupe faune Nord-du-Québec recommande que le MRNF reconnaisse notre région comme une entité administrative à part entière et que le calcul des possibilités intègre cette réalité qui devrait se traduire par une plus grande allocation de bois régionaux aux usines qui sont déjà établies en région. Cette façon de faire permettrait de dégager une certaine quantité de matières ligneuses qui pourraient être réservées pour la création d'aires protégées.

Actuellement, nous avons la perception que les régions limitrophes se payent le luxe de s'offrir des parcs sur le dos de la région Nord-du-Québec. Citons à titre d'exemples le parc du Mont-Vallin, la Pointe-Taillon du Saguenay et celui d'Aiguebelle qui sont maintenant parfaitement harmonisés avec les autres activités de développement économique de la région.

Revenons maintenant sur l'importance de la création d'un parc pour la protection d'habitats fauniques pour toutes les espèces présentes mais particulièrement pour l'orignal, espèce très prisée par les chasseurs de la région. Nous avons vu que des spécialistes s'entendent sur l'effet pouponnière créé par la venue d'un parc et cet effet a été observé dans plusieurs parcs du Québec comme d'Aiguebelle. Le Groupe faune Nord-du-Québec se réjouit de l'impact positif que créera ce futur parc pour les populations d'orignaux mais s'inquiète du fait que les trappeurs cris peuvent prélever des animaux à longueur d'année particulièrement au printemps sur la croûte de neige durcie même dans un parc.

Nous avons appris qu'une nouvelle corporation regroupant les Cris de Mistissini et la SÉPAQ a été mise sur pied en novembre dernier pour la gestion conjointe de la réserve faunique du parc ATO. Il y a de fortes chances pour que cet organisme gère également le parc qui sera créé. Nous souhaitons vivement que la participation des Cris de Mistissini aux prises de décisions concernant la mise en valeur du futur parc favorisera une prise de conscience chez les trappeurs et les chasseurs d'orignaux quant à l'urgence de favoriser l'augmentation du cheptel de cette espèce.

Nous demandons donc aux Cris de Mistissini de se donner des règles de prélèvement dans le futur parc pouvant aller jusqu'à la cessation complète de la chasse afin de favoriser l'effet pouponnière qui ne peut qu'être bénéfique pour tous les citoyens et les citoyennes du Nord-du-Québec et pour tous les utilisateurs et utilisatrices du futur parc.

Le Groupe faune Nord-du-Québec a pris connaissance du contenu d'études qui ont été réalisées sur la truite mouchetée et le doré au lac Mistassini. Ces études récentes ont démontré la grande importance pour la faune ichtyologique des rivières qui alimentent le lac Mistassini dans sa partie nord-est sur les rivières Neilson, Pépeshquasati, Chéno, Kapaquatche et Takwa. Nous savons également qu'il y avait dans le passé un projet de réserve écologique dans cette région. Nous proposons qu'une partie de ces rivières qui se déversent dans le lac Mistassini soient incluses également dans le parc.

Nous avons lu dans le Plan directeur provisoire que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention d'investir immédiatement pour le développement de nouvelles infrastructures dans le parc mais plutôt de consolider ce qui existe déjà. Le Groupe faune Nord-du-Québec est plutôt d'avis qu'il faut débuter immédiatement les investissements afin d'attirer le plus de visiteurs possible à court terme. L'économie de la région est en mauvaise posture, tant pour les mines que pour l'industrie forestière. Il ne faut pas attendre que cela empire avant de développer de nouveaux créneaux dans notre région.

Dans cet ordre d'idées, notre groupe faune invite instamment les organismes jamésiens, particulièrement la Ville de Chibougamau qui est directement interpellée par ce projet de parc, de prendre les dispositions pour créer le plus rapidement possible des liens d'affaires avec les Cris de Mistissini. En effet, l'opportunité est trop belle pour la laisser passer. Déjà dans son plan stratégique, la ville a déclaré son intention de créer un partenariat fort avec les Cris de Mistissini. Ce partenariat devra créer à court terme des opportunités d'affaires concrètes pour les entreprises de notre région.

Nous avons également remarqué que le Plan directeur fait à peine allusion au projet de route d'accès à la plaine de l'Eastmain et des monts Otish. On indique que cette route traversera le parc à un endroit à définir. Pour les communautés situées dans la partie est de la Jamésie, qu'elles soient cries ou jamésiennes, ce projet de route multiressources est vital pour le développement de la région. Il donnera accès à de riches potentiels miniers, qu'ils soient aurifères ou diamantifères, à des secteurs éloignés à développer du projet de parc et de la réserve faunique des lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi, et facilitera l'accès de plusieurs maîtres de trappe à leur terrain de piégeage. Le Groupe faune Nord-du-Québec appuie fortement le milieu régional et les Cris dans leur démarche pour la construction d'une route d'accès multiressources dans le secteur de la plaine de l'Eastmain et des monts Otish.

Finalement, un mot sur la corporation conjointe Cris de Mistissini et SÉPAQ. Pour

que la mise en valeur des réserves fauniques et l'implantation d'un parc se réalise harmonieusement avec le milieu régional, incluant le milieu non cri, nous devons aujourd'hui nous assurer que cette corporation développe immédiatement un modèle de consultation élargie de sorte que, par une franche concertation, nous évitions de réserver les ressources fauniques à ces territoires exclusivement pour la clientèle extérieure à la région pour faire le plus d'argent possible au détriment de l'accessibilité des citoyens et citoyennes de notre région.

Nous profitons de l'opportunité qui nous est donnée pour demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui est encore propriétaire des actifs des réserves et responsable ultime de leur gestion d'inviter fortement la corporation conjointe Cris de Mistissini et SÉPAQ à faire une place active au milieu régional dans la mise en valeur des réserves fauniques et au ministère du Développement durable, de l 'Environnement et des Parcs de faire la même chose pour la mise en valeur de ce premier parc national dans la Jamésie. C'est non seulement une question d'intérêt régional, c'est une question de respect entre nations.

Nous avons, monsieur le président, formé également sept recommandations. Le Groupe faune Nord-du-Québec est en accord avec la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish mais interpelle le Service des parcs pour qu'il prenne les dispositions pour s'assurer que les limites qui seront retenues pour la création du futur parc n'occasionnent pas un effet néfaste sur l'approvisionnement des usines de notre région.

Deuxième recommandation. Le Groupe faune Nord-du-Québec recommande que le MRNF reconnaisse notre région comme une entité administrative à part entière et que les calculs de possibilité intègrent cette réalité qui devrait se traduire par une plus grande allocation des bois régionaux aux usines qui sont déjà établies en région.

Le Groupe faune Nord-du-Québec demande au gouvernement du Québec de négocier des mesures compensatoires avec les Cris pour se donner des règles de prélèvement dans le futur parc afin d'aller jusqu'à la cessation complète de la chasse à l'orignal et au caribou des bois afin de favoriser l'effet pouponnière qui ne peut qu'être bénéfique pour tous les citoyens et citoyennes du Nord-du-Québec.

Le Groupe faune Nord-du-Québec propose qu'une portion des rivières qui se déversent dans le lac Mistassini dans sa partie nord-est soit incluse dans les limites du futur parc étant donné leur importance pour le maintien de la faune aquatique du lac Mistassini et puisqu'elle se situe au nord de la limite d'attribution forestière.

Le Groupe faune Nord-du-Québec propose qu'il faut débuter immédiatement les investissements afin d'attirer le plus de visiteurs possible à court terme. L'économie de la région qui est en mauvaise posture, tant pour les mines que pour l'industrie forestière, il ne faut pas attendre que cela empire avant de développer de nouveaux créneaux.

Le Groupe faune Nord-du-Québec appuie fortement le milieu régional et les Cris dans leur démarche pour la construction d'une route d'accès multiressources.

Et la dernière recommandation, le Groupe faune Nord-du-Québec demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui est encore propriétaire des actifs des réserves et responsable ultime de leur gestion, d'inviter fortement la corporation conjointe Cris de Mistissini et SÉPAQ à faire une place active au milieu régional dans la mise en valeur des réserves fauniques, et au ministère du Développement durable, de l 'Environnement et des Parcs de faire la même chose pour la mise en valeur de ce premier parc national du Québec dans la Jamésie. Merci beaucoup, monsieur le président.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci à vous, monsieur Naud, d'être venu partager ça avec nous. J'ai une question ou deux pour vous. Quand vous parlez des pénalités possibles qui pourraient résulter d'une certaine façon de la création du parc, j'aimerais que vous expliquiez davantage en détail un peu les choses que vous appréhendez en termes des limites supplémentaires par rapport à l'approvisionnement des industries dans la région. Qu'est-ce que vous appréhendez au juste? Et ça peut arriver de quelle façon par la création du parc telle que proposée?

M. ANDRÉ NAUD :

Oui, parce que quand on regarde la superficie du parc, ça enlève également une superficie de bois à couper. Puis, nous autres, ce qu'on dit, c'est que si tu enlèves... admettons qu'on décide de créer un parc, actuellement, monsieur le président, dans notre région, il y a beaucoup de gens du sud qui viennent couper du bois chez nous également, des gens qui ne transforment pas le bois sur le territoire de la Jamésie. Nous autres, ce qu'on dit, c'est descendons plus vers le sud à cette condition-là, allons donner à nos usines d'autres sources d'approvisionnement forestier, puis les gens qui n'exploitent pas et qui ne travaillent pas dans notre région, bien, ils vont avoir un manque à gagner dans ce bois-là.

En des termes bien, bien clairs, nous autres, on va jusqu'à dire : Écoute, s'il faut faire fermer le 54, bien, qu'on ferme l'usine du 54 pour que nos usines aient du bois, puis en même temps qu'on ait la chance et le privilège, parce que comme Québécois et Québécoises, c'est un privilège aussi d'avoir un aussi beau grand parc, mais il faut manger avec ça, puis on n'a pas le choix, il faut que nos gars travaillent.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et les zones de coupe potentielles qui ne seront plus accessibles par la création du parc, qu'est-ce qui empêche les entreprises locales chez vous, aujourd'hui, de compenser ça en allant faire des prélèvements de bois dans d'autres zones qui sont ouvertes à l'exploitation

forestière?

M. ANDRÉ NAUD :

C'est tout des contrats déjà d'approvisionnement qui ont déjà été donnés à des usines spécifiques.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Donc, ce sont les droits acquis actuellement.

M. ANDRÉ NAUD :

Exactement.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Qui empêchent le recours à d'autres zones de coupe.

M. ANDRÉ NAUD :

Et voilà. C'est exactement ça. Mais à un moment donné, j'espère qu'on est à la veille de s'apercevoir qu'il y a beaucoup trop de monde dans notre jardin. C'est pour ça qu'à un moment donné, il va falloir qu'on tasse un peu d'autres personnes et de leur dire : «Écoutez, on va s'organiser ailleurs pour aller donner du bois ailleurs.» Parce que dans le Nord-du-Québec, on a besoin de notre ressource également. Nous autres, on est ici pour travailler dans le Nord-du-Québec, on a décidé d'y occuper le territoire, puis on a décidé d'y gagner notre vie, puis d'y élever notre famille.

C'est pour ça que la venue d'un parc, ça donne un nouveau créneau au niveau économique dans notre secteur, puis c'est important. Puis le Groupe faune est parfaitement d'accord avec ça. Puis je pense que d'emblée, on l'a dit, on est des utilisateurs de la faune, mais outre tout ça, c'est qu'il faut gagner notre pain quotidien, puis on ne veut pas être pénalisés avec ça. On ne veut pas être pénalisés au fait que le parc ne soit réservé qu'à une seule et unique clientèle.

Moi, comme résidant dans le Nord-du-Québec, j'ai bel et bien l'intention et je souhaite fermement avoir le privilège de pouvoir participer à ce parc-là, d'avoir accès à ce parc-là. Mais, également, on a des travailleurs forestiers comme on a dit dans notre mémoire, puis eux aussi veulent travailler et veulent gagner leur vie, puis ils veulent avoir accès à ce parc-là.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Bien sûr. L'effet pouponnière que vous mentionnez par rapport à l'orignal, vous aimeriez qu'il y ait une collaboration avec la Nation crie de Mistissini en matière de prélèvement de cet animal, parce que vous pensez que leur droit de chasse tel que pratiqué pourrait effectivement être si intense que ça, ça pourrait annuler l'effet pouponnière que vous cherchez par la création du parc?

M. ANDRÉ NAUD :

Oui, exactement. Puis d'ailleurs, comme anecdote, cet automne, j'ai été chasser dans le coin de la réserve de Matane, ils appellent ça dans la Vallée de la Matapédia, puis nous, on chassait dans des territoires libres et non dans des parcs. On était environ à 8-9 kilomètres de la Dunière puis Matane, en tout cas je ne connais pas exactement ce secteur-là, on était dans un territoire libre comme je vous ai dit, puis il y avait beaucoup d'orignaux, mais c'était admirable de voir dans des petits villages comme Causapscal, puis plein de petits villages autour, comment l'économie locale vivait avec les chasseurs et les utilisateurs de la faune.

Parce que justement, l'effet pouponnière, le parc, étant donné que les animaux sont protégés, bien là, il vient un temps où ce qu'il y a un débordement et tout le tour de ce parc-là, les gens peuvent aller à la chasse dans des territoires libres. Comme nous on pourrait aussi avoir des ententes avec les Cris pour justement ce genre de territoire-là. Eux ne seraient pas pénalisés par leur chasse traditionnelle, puis on aurait justement, comme on dit, cet effet pouponnière là dans ce parc-là.

Parce qu'il ne faut pas se méprendre, là. Si on regarde les statistiques actuellement au Québec, on dit que le cheptel d'orignaux est à la hausse. Effectivement, oui, oui, au Québec. Mais nous, ici, dans le nord, il n'est pas à la hausse. Il n'est pas à la hausse dans le nord. C'est clair que quand tu arrives dans des parcs comme on parle du parc de Matane, auquel on parle on estime autour de 32 orignaux aux 10 kilomètres carrés, puis qu'on arrive dans mon territoire de chasse ici dans le Nord-du-Québec, puis on parle de .5 orignal au 10 kilomètres carrés, il y a une bonne différence là.

Ça fait que c'est pour ça qu'on dit que la venue d'un parc, bref, ça peut changer la dynamique, ça va créer comme on disait... si on aborde dans le même sens. Il ne faut pas non plus... il faut changer un peu nos façons de faire, je crois.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Compris. Monsieur Hébert, par rapport à la proposition d'intégrer les rivières qui versent dans le lac en question, le secteur nord-est, histoire de rendre plus intégrale la protection des poissons de ce milieu, pour que ça soit plus cohérent avec une stratégie

intégrée de conservation, qu'est-ce que le ministère pense de ça?

M. ALAIN HÉBERT :

Nous, c'est le seul mémoire dans tout ce qu'on a reçu de mémoires qui a proposé cette avenue-là et soyez certain que suite aux audiences, on va analyser de façon plus pointue cette proposition-là, mais on n'a pas eu de personne d'autre cette proposition-là.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et à première vue, je souligne évidemment à première vue, il n'y a pas un facteur évident qui militerait contre cette possibilité?

M. ALAIN HÉBERT :

À première vue, non. Mais, par contre, il y a peut-être d'autres statuts qui peuvent être donnés, d'autres outils qui vont être analysés par le secteur Faune du ministère chez nous. Donc, je pense que monsieur Allen peut répondre un peu plus là-dessus.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Monsieur Allen.

M. ROCH ALLEN :

Je ne veux pas te contredire, Alain, je sais que tu as lu tous les mémoires, mais tu as passé par-dessus un, j'ai vu tout à l'heure un spécialiste de l'Université Laval qui va nous faire une excellente présentation là-dessus. Merci.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Alors, on va l'attendre avec intérêt. Monsieur Naud, vous avez autre chose à ajouter?

M. ANDRÉ NAUD :

Non, c'est bien. Merci beaucoup.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je vous remercie, monsieur.

Avant la pause, juste pour rassurer les gens qu'on aura une pause, j'appelle

Tourisme Baie James, monsieur Jean Chartier, à venir prendre la parole. Monsieur Chartier est ici?

M. JEAN CHARTIER :

Monsieur le président, bonjour.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Monsieur Chartier, bonjour.

M. JEAN CHARTIER :

Alors, je m'appelle Jean Chartier. Je suis le directeur général de l'Association touristique régionale de la Baie-James. Nous représentons l'industrie touristique de la région. Nous avons environ 125 membres, et plus de 80 % de nos membres proviennent de l'industrie privée, c'est-à-dire de l'hôtellerie, restauration, pourvoiries, attraits touristiques, etc.

Le 9 novembre dernier, le gouvernement du Québec confirmait son intention de créer en partenariat avec la Nation crie de Mistissini le parc Albanel-Témiscamie-Otish. Et c'est avec plaisir, intérêt et enthousiasme que Tourisme Baie-James présente son intention de favoriser la création de ce parc.

Récemment, un diagnostic stratégique a été posé sur les différents éléments composant l'offre régionale et son adéquation avec les tendances touristiques en émergence. Est né ensuite un Plan directeur marketing et de développement touristique, celui de Tourisme Baie-James, pour les cinq prochaines années.

Le présent mémoire fait ressortir les facteurs environnants expliquant le constat de la situation touristique actuelle et démontre l'importance de la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish pour le développement touristique régional.

Compte tenu de la réalité économique actuelle, du contexte actuel, la raison nous pousse donc à consolider les efforts consentis et à diversifier davantage l'économie afin d'élargir le nombre de domaines permettant de garantir la sécurité et la prospérité économique de la région. L'intégration consensuelle, c'est-à-dire l'obtention du consensus de tout le monde, et l'intensification cohérente du tourisme dans la région deviennent alors une contribution importante à la solidification de l'économie jamésienne.

La diversification d'une région permet d'aplanir les risques attribuables à des sursauts économiques passagers ou permanents. Donc, pour nous, la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish est une valeur ajoutée à l'offre touristique régionale.

Quelques chiffres. De 2001 à 2003, la région Nord-du-Québec a presque doublé son achalandage touristique passant de 35 000 visites/région à 60 000 visites/région durant cette période. La presque totalité des touristes dans la région est composée de Québécois. Les États-Unis composent, à toutes fins pratiques, tout le reste, environ 7 %.

La situation hôtelière du Nord-du-Québec s'améliore. En effet, le taux d'occupation a augmenté de 10 %. Signalons, toutefois, que le taux d'augmentation moyen annuel au Québec est autour de 50 %. Seulement en 2003, les touristes ont dépensé 27 M$ dans la région. Les dépenses quotidiennes sont estimées à 86 $. Il s'agit là d'une injection importante de revenus dans la région.

En termes d'objectifs marketing, la mise en place des stratégies identifiées dans le Plan directeur marketing et de développement touristique permettrait d'atteindre des cibles réalistes et atteignables:

– attirer plus de 100 000 touristes d'ici 2009, 2010 et diversifier la provenance des clientèles;

– maintenir la durée moyenne de séjour à 5 nuitées afin de porter le nombre total de nuitées à près de 600 000 d'ici 2009, 2010;

– et finalement, porter les retombées économiques tirées des dépenses touristiques à 58 M$ pour l'année 2009 ou 2010.

D'autres actions, tant tactiques que stratégiques, permettront de réaliser les objectifs fixés. Notamment, le positionnement en marketing de la destination Baie-James sera fondé sur la grande nature à l'état pur, la découverte du territoire, la découverte de l'histoire, de ses cultures et des modes de vie, l'aventure du voyage et l'expédition vécue et racontée à travers un carnet de voyages dynamiques. De plus, la stratégie de produits gravitera autour de la chasse, de la pêche, de la motoneige et des visites industrielles.

En moyenne, entre 1999 et 2003, le taux moyen d'occupation s'est établi à près de 35 % pour les régions limitrophes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Ainsi, il est possible d'accueillir davantage de touristes compte tenu du parc hôtelier actuel.

Dans ce contexte, la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish aura un effet bénéfique sur l'attrait de la région pour les touristes et les visiteurs. D'une part, il fera partie des répertoires officiels et son appartenance au réseau des parcs permettra davantage de positionner la région parmi les destinations envisageables pour les touristes et les visiteurs. D'autre part, par l'ajout de ce parc, la région pourra compter sur l'injection supplémentaire de dépenses touristiques dans la région.

Une étude de Parcs Québec réalisée en 2002 auprès de touristes américains ayant séjourné dans un parc national du réseau Parcs Québec démontre très clairement l'attrait d'un parc sur la décision d'un touriste à se rendre au Québec. En effet, 70 % des touristes sondées ont indiqué que la possibilité de visiter un parc a influencé sa décision de venir au Québec. Par ailleurs, la moitié des touristes sondés ont affirmé avoir visité d'autres parcs nationaux au Québec.

Une autre étude réalisée par l'Université Laval pour la SÉPAQ auprès de 2 109 touristes hors Québec ayant fréquenté un parc national du Québec a indiqué que les trois quarts d'entre eux avaient été incités à visiter le Québec en raison de la possibilité de visiter un parc national.

Trois quarts des répondants, environ 75 %, ont aussi affirmé que les parcs nationaux figurent parmi les attraits touristiques les plus importants du Québec. Par ailleurs, la très grande majorité des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits de leur séjour dans un parc national du réseau Parcs Québec. Qui plus est, 91 % des touristes sondés s'entendent pour dire que l'expérience vécue dans les parcs nationaux les incite à revenir au Québec lors d'un futur voyage.

Selon Statistique Canada, un touriste québécois sur dix a visité un parc national ou provincial au Québec en 2004. De plus, 12 % des touristes canadiens hors Québec et 19 % des touristes américains disent avoir visité un parc au Québec lors de leur dernière visite.

Des activités touristiques bien présentes dans la région et des tendances porteuses dans l'industrie sont susceptibles d'accroître l'intérêt de certains segments de touristes. Citons notamment : l'écotourisme et le tourisme d'aventure; la demande pour la chasse et la pêche; le virage plein air en pourvoirie; le tourisme hivernal; la motoneige; le tourisme d'apprentissage; le tourisme autochtone. Ce sont tous des éléments importants.

L'engouement envers les sites naturels découle de plusieurs facteurs, notamment leur caractère unique, mais également de la croissance de plus en plus marquante de l'écotourisme et des voyages de nature éducative. Les touristes désirent voir et vivre des expériences qui sortent de l'ordinaire. Ils désirent en apprendre davantage sur le monde qui les entoure et voir de leurs propres yeux en réalisant des activités au coeur des beautés naturelles du monde, au moins une fois dans leur vie.

Le parc Albanel-Témiscamie-Otish, le premier parc habité, deviendra une richesse et un pôle d'attraction fort en raison notamment de son histoire millénaire, sa culture autochtone et son archéologie. Le parc est en lien direct avec les attentes touristiques de certaines clientèles, principalement européennes. Précisons au passage qu'on estime à environ 660 000 le nombre de visiteurs ayant fréquenté une entreprise touristique autochtone québécoise en 2002, dont 425 000 touristes.

Si le développement du parc se fait avec le respect des communautés autochtones et de leurs valeurs, nous pourrons offrir une expérience touristique authentique et riche en émotions. Le touriste racontera alors aux quatre coins du globe l'expérience qu'il aura vécue et il incitera d'autres touristes à se rendre dans notre fabuleux coin de pays.

L'industrie touristique est un secteur d'avenir pour les populations résidant à la Baie-James. Ce vaste territoire recèle un potentiel démesuré qui demande à être soutenu. De plus, on comprend bien que l'intégration du tourisme dans l'économie régionale s'ajoute aux moyens de diversifier l'économie et de limiter la dépendance des populations à seulement quelques types d'industries. Il est important également de souligner que ce parc est en lien avec la Politique touristique du Québec et particulièrement en ce qui concerne les expériences du *Québec grande nature* et ses produits touristiques se rattachant à l'écotourisme, au tourisme d'aventure, au tourisme autochtone et au tourisme culturel.

D'autres régions du Québec, complémentaires mais aussi concurrentes, s'arrachent les touristes. Tous les efforts doivent donc être consentis par tous les partenaires locaux, régionaux et québécois afin de faire profiter la région des retombées économiques et sociales d'un tourisme rentable, durable et épanoui.

Dans cette veine, on comprend bien l'importance de l'ajout du parc Albanel-Témiscamie-Otish dans le développement touristique de la Baie-James d'une part et d'autre part l'importance du tourisme dans la diversification économique. Par ailleurs, il permettra de faire connaître et surtout de reconnaître le savoir des Cris.

Le développement de ce parc repose toutefois sur certaines bases stratégiques:

– premièrement, le respect authentique des valeurs autochtones et de la culture;

– deuxièmement, le développement touristique couplé d'une volonté des autorités gouvernementales de soutenir financièrement la promotion de la région;

– troisièmement, l'importance d'offrir aux touristes une expérience riche en émotions, qu'ils se souviendront à jamais, bref de les transformer en ambassadeurs de la Baie-James partout où ils iront.

En conclusion et compte tenu de tout ce qui précède, Tourisme Baie-James ou l'Association touristique de la Baie-James est convaincue que le parc sera un atout touristique complémentaire à l'offre actuelle et se prononce en faveur de sa création et de son développement. Merci.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci, monsieur Chartier. L'appui de votre organisme est assez clair. Vous estimez donc que le projet tel que proposé dans sa configuration proposée, les limites territoriales proposées, la configuration de mode de gestion et le savoir traditionnel de la Nation crie de Mistissini, tous ces éléments convergent pour vous dire que le projet répond d'une façon optimale à ce potentiel de développement de l'industrie touristique de la région.

Autrement dit, vous n'avez pas d'autres modifications à proposer ou suggestions à faire par rapport au plan proposé.

M. JEAN CHARTIER :

Présentement, non. Mais je pense que si le projet voit le jour avec le consensus de tous les intervenants sur le territoire, c'est un très beau projet de société. Alors, vous faites une consultation et c'est très bien. On peut entendre tous les gens, ce qu'ils ont à dire. Et je pense qu'un projet de parc doit se faire dans ce sens-là, en essayant d'obtenir le consensus de toutes les communautés.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et pour vous, pour votre industrie, vous vous estimez bien placés pour pouvoir utiliser l'effet levier que vous offre ce projet...

M. JEAN CHARTIER :

Oui, effectivement.

M. QUSSAÏ SAMAK :

... pour finalement mettre le secteur sur une piste de lancement avec tout ce que ça implique, des investissements, promotions, etc., etc. Et vous estimez avoir dans le gouvernement aussi un partenaire convaincu de l'importance de l'exercice.

M. JEAN CHARTIER :

Effectivement.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Chartier.

M. JEAN CHARTIER :

Merci.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Alors, on reprend à 15 h 20. On va faire une pause de quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

****

REPRISE DE LA SÉANCE

M. QUSSAÏ SAMAK :

Alors, j'invite la Conférence régionale des élus de la Baie-James. Je comprends monsieur Stéphane Mackenzie est avec nous.

Alors, j'invite les membres de l'auditoire en arrière de la salle de prendre place, s'il vous plaît.

Bonjour, monsieur Mackenzie.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Bonjour!

M. QUSSAÏ SAMAK :

On vous écoute.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Alors bonjour, monsieur Samak. Mon nom est Stéphane Mackenzie. Je suis agent de développement pour la Conférence régionale des élus de la Baie-James, dont le siège social est à Matagami. Donc, j'ai fait la route ce matin aussi pour venir ici. Je vous remercie de bien vouloir nous recevoir dans le cadre de cette consultation publique sur le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish.

Je vais faire une brève présentation de la Conférence régionale des élus de la Baie-James. Elle couvre le territoire des municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et du territoire de la Municipalité de la Baie-James. Donc, c'est la section sud de la région Nord-du-Québec.

La CRÉ Baie-James a été constituée en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*. La CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Son mandat est de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

Et rappelons une particularité, parce qu'on dit souvent que la Baie-James, tout est particulier, et aussi pour la région Nord-du-Québec, c'est qu'en plus de la CRÉ Baie-James, il y a l'Administration régionale crie et l'Administration régionale Kativik qui sont réputées agir à titre de Conférence régionale des élus pour leur communauté respective.

En adoptant le Plan quinquennal de développement 2004-2009, la CRÉ Baie-James vise l'amélioration de la qualité de vie notamment par le développement de l'emploi dans une perspective de développement durable.

La région a déterminé trois axes de développement dans ce plan. Le premier axe est la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles du territoire, la diversification des activités économiques. Le deuxième axe vise à accroître la capacité d'agir des Jamésiens sur leur développement du territoire et augmenter leur sentiment d'appartenance. Et enfin, le troisième axe réfère à l'amélioration du milieu de vie par le développement des services et des infrastructures.

Le 9 novembre dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confirmait son intention de créer le parc Albanel-Témiscamie-Otish en partenariat avec la Nation crie de Mistissini.

Au-delà de la nécessité de préserver la biodiversité et certaines forêts du Québec dans un contexte de développement durable, la Conférence régionale des élus s'interroge sur la stratégie qui est mise de l'avant par le gouvernement du Québec pour parvenir à ses fins. Donc, grosso modo, ce n'est pas qu'on est contre, mais c'est plutôt je dirais la démarche qui cause certains problèmes.

Le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish s'inscrit dans une stratégie globale de développement durable au Québec. Il est donc nécessaire de faire ressortir les principaux concepts implicites au développement durable.

Donc, on définit le développement durable comme étant un:

Processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre de manière harmonieuse les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

C'est la définition qui avait été prise dans le document pour la consultation publique pour le Plan de développement durable du Québec.

À cette définition s'ajoutent 14 grands principes qui doivent guider l'action de l'administration publique québécoise, donc: santé publique, qualité de vie, équité sociale, efficacité économique, et participation et engagement.

À propos de ce dernier principe, les documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs mentionnent que:

La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

Sur le site Web du ministère, on retrouve également cette définition que:

Le développement durable vise trois objectifs: l'intégrité écologique, l'équité entre les nations, les individus et les générations, et l'efficacité économique.

Donc, le projet de parc qui fait l'objet de cette consultation satisfait la première dimension, c'est-à-dire l'intégrité écologique; ça, on est entièrement d'accord là-dessus.

Par contre, du point de vue des Jamésiens et des Jamésiennes qui, malheureusement on doit souvent le rappeler, sont également des résidants du territoire de la Baie-James, donc c'est des gens qui habitent le territoire, on l'a déjà entendu tout à l'heure – ça, c'est quelque chose qu'on doit répéter malheureusement assez souvent lorsqu'on fait affaire avec les autorités gouvernementales – donc les deux autres dimensions sont loin d'être démontrées. Les notions d'équité et de développement économique ont été passablement, selon notre avis, diluées tant à l'intérieur du processus d'élaboration du projet que dans ses propositions.

Loi sur les parcs et consultation publique. Tel que prévu à l'article 4 de la *Loi sur les parcs*, le délai minimal de 60 jours afin de permettre aux personnes et aux groupes intéressés de faire valoir leur point de vue par écrit semble avoir été respecté.

Malheureusement, on déplore que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ait été avare en temps et en disponibilité documentaire afin de faire notre travail. Première chose, date limite de dépôt pour les mémoires 27 décembre, en Jamésie comme partout ailleurs au Québec, on imagine également pour les bureaux du ministère, les bureaux sont habituellement soit fermés ou soit tournent au ralenti. Moi-même, j'étais dans ma tournée du Québec de 2 500 kilomètres, comme on fait à tous les ans, pour faire le tour de notre famille.

Dans un second temps, il a fallu attendre au 9 novembre, soit 48 jours avant la date

limite du dépôt, afin de pouvoir consulter les premiers documents qui ont été mis en disponibilité sur le site Internet du ministère. Quant au Plan directeur provisoire, il n'a été mis en ligne qu'en décembre. Enfin, des organismes tels que la CRÉ doivent respecter une procédure pour l'adoption des documents par le conseil d'administration; dans notre cas, c'était le 17 décembre. Donc, ça nous a laissé, je dirais, un temps de travail très, très court.

Et ensuite, pour ce qui est de la documentation disponible, comme on dit, à notre avis, c'était nettement insuffisant pour être capable de se faire une bonne idée. Le projet de parc soustrait une partie du territoire à d'autres activités économiques. Quels sont ces impacts? On n'a pas trouvé de documentation là-dessus. Comment la possibilité forestière serait-elle affectée? Quels seront les coûts pour les bénéficiaires de CAAF, qui sont les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers? Quel est le potentiel minier de ce périmètre? Qu'en est-il du potentiel énergétique, tel que l'éolien, les minicentrales au fil de l'eau qui sont aussi des sources d'énergie propre?

Somme toute, on considère de ne pas avoir eu ni le temps, ni les informations nécessaires afin de faire une analyse rigoureuse des impacts du projet.

Participation des Jamésiens et des Jamésiennes. Un petit rappel historique des différentes étapes ayant mené à ce projet, donc:

– adoption des Arrêtés ministériels en 1991 et 1992;

– dépôt, en 1997, du rapport Morisson commandé par le Grand Conseil des Cris, le Fonds mondial pour la nature du Canada et par la Direction des parcs de l'époque recommandant que les Cris de Mistissini soient étroitement associés au processus;

– 21 août 2001, le chef John Longchap invitait le ministre à constituer un groupe de travail qui réviserait les limites de l'actuelle réserve faunique;

– 29 novembre 2001, constitution d'un groupe de travail sous la présidence du Conseil de la Nation crie de Mistissini composé de trois représentants cris, de deux représentations de la Société de la faune et des parcs et du directeur de la réserve faunique;

– 15 avril 2002, dépôt au ministre de deux résolutions du Conseil de la Première Nation crie concernant le périmètre du futur parc;

– l'acceptation par le ministre des résolutions qui ajoute au périmètre déjà réservé la quasi-totalité des lacs Albanel et Mistassini, la partie en amont de la rivière Rupert, le couloir historique des lacs à l'Eau-Froide et Témiscamie ainsi que le lac Naocoane au nord des monts Otish.

Nous saluons les autorités gouvernementales pour cette écoute particulière des

préoccupations de la Nation crie. Ça, c'est quelque chose qu'on salue.

Le périmètre proposé est situé sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, donc en terres catégorie 2 et 3, selon le régime des terres de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. La participation officielle des autorités jamésiennes dans ce processus se limite à une présentation faite, il y a à peu près un an, par le chargé de projet qui était accompagné d'un représentant régional, que je vois ici, à la table ici à ma gauche, et aujourd'hui la consultation.

Il est anormal que les autorités jamésiennes n'aient pu faire partie intégrante de ce projet et du comité de travail, et ce, dès le début du processus. Comme on dit, la CRÉ de la Baie-James est quand même une entité politique et les gens en haut se demandent pourquoi ils n'ont pas pu faire partie de ce projet-là. Donc, on se pose des questions sur l'équité et sur la participation également des Jamésiens dans le processus.

Au point de vue de l'industrie forestière, l'industrie forestière québécoise traverse actuellement une crise majeure. On avait d'ailleurs monsieur Pierre Corbeil cette semaine à Matagami, qui nous a donné un long cours là-dessus.

Donc, force de la devise canadienne, conflit du bois-d'oeuvre avec les États-Unis, coût de l'énergie et application de la recommandation du rapport Coulombe de réduire de 20 % la possibilité forestière. Donc, l'industrie forestière québécoise est actuellement en processus de restructuration et plusieurs annonces de fermeture d'usines ont déjà été confirmées.

En Jamésie, on ajoute à ces contraintes l'application de l'Entente de la Paix des Braves qui, à elle seule, protège 40 % du territoire dans la gestion de la forêt publique. On parle de coupe en mosaïque permettant de conserver un couvert forestier sur les lignes de trappe ainsi que la réduction de la possibilité forestière, qui était plus à 25 % ici sur le territoire.

Juste un bref exemple expliquant un petit peu cette crise avec l'annonce dernièrement de la fermeture de la scierie et de l'usine à pâte kraft de Domtar à Lebel-sur-Quevillon avec 700 mises à pied pour une durée indéterminée. Donc, bref, comme on dit, les effets à long terme de cette crise ne sont pas encore connus.

Le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish est une contrainte supplémentaire pour l'approvisionnement des usines régionales. Dans le cas du projet ici, c'est l'usine de Chantiers Chibougamau qui est touchée. Donc, bien qu'une partie du territoire soit déjà enlevée du calcul de la possibilité forestière et depuis le début des années 90, l'ajout du couloir historique des secteurs des lacs à l'Eau-Froide et Témiscamie augmente les contraintes techniques pour le bénéficiaire du CAAF, ce qui est le petit corridor ici. Les superficies retirées ne pourraient pas être comptabilisées dans les superficies de coupe sur les territoires de trappe, selon l'application de la Paix des Braves.

Et en plus, je ne sais pas quelle est la situation aujourd'hui, mais lorsqu'on avait fait la rédaction du mémoire, là, il y avait des négociations qui avaient lieu afin de voir si les compagnies forestières pourraient avoir le droit de traverser ou non ce secteur-là. Donc, ce serait peut-être une question qu'on pourrait avoir des réponses tout à l'heure, mais c'est une question qu'on se posait.

C'est pourquoi il serait important de s'assurer que les usines régionales ne fassent pas les frais encore une fois de cette réduction des superficies exploitables à elle seules.

L'industrie minière. Le secteur des monts Otish a fait l'objet d'une récente course à la prospection minière au Québec pour le diamant. Selon des informations qu'on avait eues, une bonne partie du potentiel diamantifère minier serait située à l'extérieur du périmètre du parc.

Par contre, le secteur des monts Otish, bon, on a eu un exemple tout à l'heure avec la première présentation, présente plusieurs indices d'uranium dont la demande est actuellement en forte croissance.

On avait également souligné qu'il y avait un dépôt de fer, qu'on appelle Feral, qui est situé dans le secteur du lac Albanel, qui a déjà fait l'objet d'étude par la Société de développement de la Baie-James et ce projet sera condamné si le gouvernement du Québec maintient le périmètre proposé. L'exploitation de ce dépôt pourrait permettre – comme on dit, on utilise le terme «pourrait – la construction peut-être d'une usine de bouletage. Le fait qu'il y ait une usine pourrait également permettre le développement d'autres gisements en région.

Donc, par conséquent, avant d'interdire perpétuellement ce secteur à l'exploitation minière, il y aurait lieu de pousser davantage les recherches avec, je dirais, les nouvelles technologies d'aujourd'hui.

À ce propos, dans un mémoire soumis lors de la Conférence annuelle des ministres des Mines et de l'Énergie du Canada, l'Association de l'exploration minière du Québec demandait aux différents gouvernements *de privilégier l'exploration minière dans des zones qui seront désignées comme étant favorables à cette activité*. De plus, dans une perspective de développement durable, l'Association de l'exploration minière du Québec demandait au gouvernement du Québec de protéger les aires à potentiel minéral élevé. Selon eux:

Les ressources minérales ne sont pas des ressources renouvelables et pour s'assurer que les générations futures puissent avoir accès à ces ressources, il faut explorer constamment. Mais les gisements miniers ne se trouvent que dans une infime partie du territoire québécois, qui contient tous les ingrédients favorables à leur découverte. Actuellement, 4 % du territoire québécois est sujet à des titres miniers et l'Association de l'exploration minière du Québec estime qu'un autre 8 % du territoire est tout aussi propice à la découverte de gisements. Pour y faire des découvertes, ces territoires doivent demeurer accessibles à l'exploration.

Au cours des dernières années, dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, plusieurs parcelles du territoire québécois ont été soumises à une interdiction perpétuelle d'exploration minière et plusieurs groupes de pression désirent interdire l'exploration et l'exploitation minières dans des régions au potentiel mondialement reconnu. L'Association de l'exploration minière formule donc diverses recommandations afin de s'assurer que l'accès aux territoires à fort potentiel minéral ne soit pas interdit et que la sélection d'aires protégées s'effectue de manière plus cohérente et transparente.

À propos de la route multiressource qu'on avait déjà discuté tout à l'heure, pour ce qui est de la CRÉ, c'est sûr que la construction d'une route multiressource constitue un aspect très positif du projet de parc. L'ouverture par voie terrestre de cette portion du territoire pourrait permettre, par exemple, le redémarrage de l'ancienne mine Eastmain de Ressources Campbell. De plus, cette route permettrait au secteur de Chibougamau et de Chapais de pouvoir profiter des retombées éventuelles de l'exploitation diamantifère à l'est et au nord des monts Otish. Sans cette route, les retombées économiques échapperont à la région par la voie des airs. Malgré que la construction de la route ne pourra pas être réalisée à court terme, il serait essentiel qu'un tracé soit intégré au projet.

Potentiel énergétique. Selon les données de l'inventaire du potentiel éolien du Québec, le secteur de la Jamésie ayant le plus fort potentiel éolien est situé sur les monts Otish en plein périmètre du projet du parc. On y retrouve des gisements éoliens exploitables hors des zones restrictives avec des vitesses moyennes de vents à 80 mètres supérieures à 8.1 mètres/seconde représentant les classes 5, 6 et 7 Batelle. Sur ces cartes, on retrouve l'avertissement suivant: les estimés à chaque endroit du territoire devraient être validés par des campagnes de mesures.

C'est donc dire que la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish pourrait compromettre irrémédiablement l'un des projets les plus prometteurs de développement de cette énergie propre et renouvelable en Jamésie.

Donc, grosso modo, comme on dit, on pourrait peut-être allé valider certaines données avant de fermer le territoire.

J'arrive sur le point de la surmultiplication des contraintes. Outre l'actuel projet de parc, nous assistons à une surmultiplication des contraintes en région. L'approche gouvernementale sur les diverses formes de protection du territoire devrait être intégrée. Car actuellement, au mieux, ces mesures s'imbriquent; au pire, elles s'additionnent. Par conséquent, il est impossible de pouvoir mesurer les impacts globaux de ces mesures si on doit les analyser morceau par morceau, comme c'est le cas actuellement.

J'entendais encore cette semaine monsieur Gérald Lemoyne, président de la CRÉ, maire de Lebel-sur-Quevillon et maire de la Municipalité de la Baie-James, expliquer à monsieur

Pierre Corbeil que si ça continue de la sorte, bientôt 105 % du territoire de la Baie-James sera protégé. Donc, comme on dit, on n'est pas contre la protection mais il faudrait qu'on soit capable de pouvoir mesurer l'impact global des diverses mesures de protection.

Au chapitre forestier, la surmultiplication des contraintes rend la tâche de l'industrie forestière extrêmement laborieuse. Non seulement elles ont un impact négatif sur la possibilité forestière, mais elles augmentent également les coûts de production en diminuant la quantité de matière ligneuse prélevée sur une superficie donnée sur un temps donné. Enfin, chaque mesure comporte ses spécificités, faisant en sorte que les efforts des compagnies forestières pour répondre à une mesure ne peuvent pas être nécessairement comptabilisés ailleurs.

Par exemple, les superficies forestières qui seraient retirées du calcul de la possibilité forestière aux fins de la création du parc ne seraient pas nécessairement comptabilisées dans l'atteinte de l'objectif de 8 % de protection du territoire prévu dans la Stratégie sur les aires protégées.

Sur le terrain, la situation est encore plus complexe, si on tient compte:

– des dispositions de la *Loi sur les forêts* concernant l'aménagement durable avec les dispositions particulières aux écosystèmes forestiers exceptionnels;

– l'application de l'Entente de la Paix des Braves, qui compte des dispositions particulières pour le respect des territoires de trappe des Cris, du 1 % de territoire à protéger. Et on regarde juste les difficultés que les compagnies forestières ont encore afin d'être capables d'aller chercher les bois qui ont brûlé lors des grands feux de l'été dernier;

– donc, l'imposition de droit de coupe en mosaïque;

– la mise en place du réseau des aires protégées;

– et de toutes autres formes de protection telles que les zones de protection du caribou forestier, de maintien obligatoire d'une proportion de vieilles forêts, etc.

Mais cela ne s'arrête pas là. Le gouvernement du Québec a déjà soustrait à la possibilité forestière et à l'exploration minière une vaste superficie de 6 110 kilomètres^2 au nord de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou aux fins de la création du parc Assinica. C'est la compagnie Barrette-Chapais qui est le bénéficiaire des CAAF dans ce secteur.

Au point de vue minier, le projet de parc Assinica est traversé par deux ceintures de roches volcaniques offrant un potentiel pour l'or, le cuivre, le zinc, le diamant. Malheureusement, les connaissances géologiques de ce secteur ne sont pas à jour. Elles datent de la fin des années 60. Pourtant, les récents investissements en matière d'acquisition

de connaissances du ministère des Ressources naturelles sont à peu près inexistants sur ce territoire-là.

C'est pour ces raisons qu'il serait nécessaire que le gouvernement du Québec mette en place une stratégie régionale en matière de protection des forêts et de la biodiversité qui permettrait d'harmoniser ces différentes mesures et surtout d'en minimiser les impacts pour assurer la pérennité et le développement de la région. Bien entendu, la Conférence régionale des élus de la Baie-James devrait faire partie intégrante de cette démarche.

Enfin, ajoutons à cette situation d'autres types de contraintes spécifiques au territoire, donc: grandes distances, isolement, accès limité par voie terrestre, ainsi que de grandes parties du territoire qui ont été inondées avec la création de vastes réservoirs ainsi que par la construction des lignes à haute tension.

Donc, les recommandations de la Conférence régionale des élus:

CONSIDÉRANT que le processus de développement durable se définit comme un *processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement*;

CONSIDÉRANT que le périmètre du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish est situé en terres de catégorie 2 et 3 selon le régime de la Convention de la Baie-James du Nord québécois;

CONSIDÉRANT que les Jamésiens et les Jamésiennes n'ont aucunement été impliqués dans le processus d'élaboration du projet alors qu'ils auraient dû en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT le manque de connaissance sur les impacts réels de ce projet sur l'économie actuelle et future de la région, particulièrement au chapitre de l'industrie forestière, minière, touristique et de production d'énergie éolienne et hydroélectrique;

CONSIDÉRANT que le projet de parc devrait être inclus dans une stratégie globale incluant tous les autres projets de développement et de préservation à être mis en place sur le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT l'importance de développer un lien routier menant à l'est et au nord des monts Otish;

Considérant la mise en place à venir d'une nouvelle commission forestière régionale, qui, rappelons-le, est une recommandation du rapport Coulombe sur la gestion des forêts publiques au Québec;

la Conférence régionale des élus de la Baie-James recommande:

que le gouvernement du Québec reconnaisse que le développement durable comporte trois dimensions, soit l'environnement, le social et l'économique pour son projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish;

que le gouvernement du Québec retarde d'au moins deux ans la décision d'implanter le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish afin de permettre une étude plus exhaustive des impacts sociaux et économiques;

que le gouvernement du Québec applique une approche globale pour la mise en place de ces mesures de protection du territoire pour l'ensemble de la région;

que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit des Jamésiens et des Jamésiennes de faire partie prenante de l'élaboration de tout projet de développement et de protection du territoire dans un souci d'équité entre les communautés du territoire;

que le gouvernement du Québec développe la route multiressource des monts Otish et que le tracé de cette route puisse faire partie intégrante du projet de parc.

Donc, pour conclure, la Conférence régionale des élus n'est pas contre l'idée de protéger la forêt boréale, ni contre la préservation de la biodiversité, ni contre la création de parcs, bien au contraire. Cette protection génère des bénéfices et des coûts. En termes d'économiste, j'appelle ça les coûts de renonciation. Quels sont-ils? Qui va payer? La protection de la biodiversité est un bien collectif. Les bénéfices de cette protection profitent à l'ensemble des Québécois. Ce n'est pas aux Jamésiens et aux Jamésiennes d'en payer seuls les coûts. Malheureusement, rien dans ce qui est présenté dans ce projet nous démontre le contraire.

La CRÉ Baie-James s'oppose à la mise en place hâtive d'un projet dont les impacts positifs et négatifs sur son territoire et sur sa population n'ont pas été suffisamment mesurés et dont les Jamésiens et les Jamésiennes ont été ignorés lors du processus d'élaboration. Le principe de la précaution ne pourrait-il pas également être utilisé lorsque les volets sociaux et économiques des populations locales sont menacés?

À titre de région ressource, la Jamésie souffre des mêmes problèmes que les autres régions du même titre au Québec: exode de la population, importantes fuites économiques, manque d'outils nécessaires afin de contrôler son développement, la crise actuelle de l'industrie forestière et un cycle difficile pour une industrie minière. Donc, comme on dit, le portrait n'est guère encourageant.

Par contre, la population jamésienne n'accepte pas ce déclin. Les leaders régionaux

jettent les bases d'une nouvelle vision dans le développement de la région. Les retombées de l'exploitation des ressources naturelles doivent davantage servir les intérêts des résidants. Le développement doit se faire par et pour les gens de la région.

Par conséquent, ce n'est pas le temps de tuer le poussin dans l'oeuf. Donc, OUI à la protection du territoire pour les générations futures, mais aussi OUI aux droits de la population actuelle de vivre dignement dans une vaste région qu'elle a choisie. La Jamésie ne doit pas servir de bonne conscience au reste du Québec.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

M. QUSSAÏ SAMAK :

C'est moi qui vous remercie, monsieur Mackenzie. Vous avez touché beaucoup de points dans votre mémoire et j'aimerais approfondir certains éléments avec vous.

Au-delà des tracasseries genre avoir à travailler le 27 décembre, etc., qui sont des considérations importantes, j'en conviens, au-delà de ça vous dites que vous aimeriez avoir une situation où la stratégie et les pratiques en matière de création des aires protégées et des parcs soient plus cohérentes et plus transparentes.

L'audience actuelle est principalement consacrée à la question des limites territoriales du parc proposé et à la question des règles et modes de zonage qui doivent y être établis, mais ça ne restreint pas la discussion effectivement strictement à ces deux aspects.

Alors, j'aimerais vous entendre davantage quelles sont les choses qui devraient être mises en place pour s'assurer que ce processus soit à la fois cohérent et transparent, comme vous l'avez dit.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Bon, c'est ça, vous me posez quand même une question très largement politique. N'étant pas un politicien de la Conférence régionale des élus, j'ai quand même le maire monsieur Bubar de Chibougamau qui pourra peut-être confirmer ou infirmer des choses que je vais dire.

Mais je dirais ce qu'on déplore un petit peu, c'est qu'il y a diverses mesures qui arrivent, comme on dit, vu de ce qu'on voit nous sur le terrain, on a l'impression que tout fonctionne de manière séparée, qu'il n'y a pas de coordination entre les diverses mesures qui sont faites et par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministère du Développement durable et de l'Environnement.

Comme on dit, techniquement, c'est sûr que, pour nous, notre interrogation dépasse

un petit peu le cadre juste, comme vous dites, du projet de parc, du périmètre. Et si on pouvait faire partie prenante des démarches, et ce, dès le début de la mise en place de ces choses-là, on n'en serait pas aujourd'hui, je dirais, à présenter une position telle qu'on vous présente aujourd'hui.

Je ne sais pas si je réponds un peu à vos interrogations?

M. QUSSAÏ SAMAK :

Si j'ai bien compris ce que vous dites, vous avez le sentiment que les choses se font par silo et qu'il n'y a pas une approche intégrée qui tienne compte à la fois des intérêts poursuivis par les uns qui ont une vocation écologique et les autres qui ont une vocation économique et sociale. Cette approche intégrée.

Et c'est ça que vous dites aussi, que l'effet cumulatif des interventions n'est pas pris en compte d'une façon intégrale aussi...

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Oui, c'est ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

... c'est-à-dire, les interventions sont faites d'une façon ponctuelle et l'effet cumulatif de ça sur les plans environnemental, social et économique laisse à désirer parce que ce n'est pas clair.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

C'est ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

C'est ce que vous dites. Ce que je dois dire aussi, c'est que la directive qui vient d'être émise, qui chapeaute, qui définit les termes de référence de l'étude d'impact environnemental, social et économique de ce projet, elle a été émise récemment. L'étude d'impact que vous aimeriez voir, la mise en route se fait actuellement, elle est censée être complétée dans un délai d'un an. Donc, ce travail est en voie d'être fait.

J'imagine que la directive est à caractère public – corrigez-moi si ça l'est ou pas – de l'étude d'impact concernant ce projet?

M. ALAIN HÉBERT :

Oui, la Convention de la Baie-James dit qu'on doit mener une étude. Une fois que le projet est connu, on a au cours de la prochaine année à réaliser une étude d'impact environnemental et social.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Donc, la Conférence des élus, monsieur Mackenzie, pourrait regarder les termes de référence de cette directive. Et le cas échéant, s'ils ont des commentaires à faire à propos de ça, ce qui dépasse mon propre mandat actuel, est-ce qu'il y a de l'espace pour qu'ils puissent faire prévaloir leur point de vue là-dessus?

M. ALAIN HÉBERT :

Je croirais que oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

On l'espère.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Très bien.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

De toute façon, sinon, comme on dit, on va s'organiser pour y participer de toute façon.

M. ROCH ALLEN :

J'aurais peut-être, monsieur le président, juste une précision.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Allez-y, monsieur Allen.

M. ROCH ALLEN :

En fait, Stéphane, tu sais que dans la Convention de la Baie-James dans l'environnement, dans le sud, c'est le Bureau des audiences publiques qui a le mandat d'analyser les projets. Dans le nord, il y a des organisations spécifiques qui s'appellent le COMEX et le COMEV et, à l'intérieur de ça, je pense qu'ils n'ont pas le choix de considérer tout l'ensemble des citoyens de la région.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Donc, le processus a suffisamment d'espace pour faire prévaloir vos préoccupations et regarder finalement l'analyse détaillée des impacts qui est censée être faite.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Oui, c'est beau, je comprends, mais comme on dit, le message qu'on veut faire passer quand même, on aurait aimé ça faire partie intégrante, prenante du projet dès le début.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Dans la définition.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

C'est ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord.
Monsieur Hébert.

M. ALAIN HÉBERT :

À ce sujet-là, je vais être très bref. C'est juste pour donner une information. C'est que notre ministre a toujours la prérogative de déterminer qui compose le groupe de travail. Et nous, comme fonctionnaires, on obéit à ce que le ministre compose. Et le ministre Guy Chevrette, le 29 novembre 2001, a établi un groupe de travail et vous n'en faisiez pas partie. Donc, on a fonctionné avec ça.

Deuxièmement, au niveau de la transparence, l'an passé lorsqu'on vous a réunis, lorsqu'on vous a rencontrés, à la même date, tous les maires composant la CRE, je me souviens qu'à la fin, on vous avait dit, Roch Allen en est témoin, n'importe quel commentaire ou autre information vous est disponible. Donc, au cours des derniers mois, on était disponibles

même à se déplacer s'il le fallait.

M. QUSSAÏ SAMAK :

La question de l'approche, comment est-ce que le principe de la précaution pourrait être pratiqué également dans les autres dimensions de développement durable, à savoir la dimension sociale et économique, est un sujet aussi très intéressant et ça va faire partie des éléments qu'on va digérer.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Je vous remercie.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci beaucoup, monsieur Mackenzie.

M. STÉPHANE MACKENZIE :

Merci beaucoup.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci. J'appelle maintenant la Commission économique et touristique de Chibougamau, en l'occurrence monsieur Louis Arseneault. Est-ce que monsieur Arseneault est dans la salle?

Alors, l'intervenant suivant est la Chambre de commerce de Chibougamau, monsieur Philippe Girard.

Voilà, quelqu'un d'autre remplace monsieur Louis Arseneault? Alors, très bien. Alors, Chambre de commerce de Chibougamau.

M. ANDRÉ NAUD :

Oui, monsieur le président, c'est que monsieur Girard m'a contacté tout à l'heure et il est dans l'impossibilité de se présenter.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Très bien, d'accord.

M. ANDRÉ NAUD :

Sauf qu'il m'a demandé si on pouvait quand même faire la lecture de la lettre d'appui au projet de parc, si vous l'autorisez.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Alors, je vous en prie de le faire.

M. ANDRÉ NAUD :

Merci, monsieur le président. Monsieur Girard s'excuse de ce contretemps, bien entendu.

C'est que la Chambre de commerce de Chibougamau, quand ils ont eu pris connaissance du projet de parc, ont décidé d'appuyer le parc par une lettre et non par un mémoire. Parce que déjà consciente qu'il y a plusieurs autres organismes qui vont présenter des mémoires, elle, soucieuse de son économie et de son développement durable, a décidé de présenter une lettre d'appui.

«Appui au projet du parc national du Québec au lac Albanel, à la rivière Témiscamie et aux monts Otish et à la construction d'une route d'accès aux ressources à partir de l'extrémité nord de la route 167 à la route Transtaïga.

La Chambre de commerce de Chibougamau souhaite porter à votre attention l'importance que peut avoir le parc des monts Otish dans le développement économique de notre milieu. Nous savons que la venue d'un nouveau parc national dans le Nord-du-Québec développera de nouvelles opportunités pour la communauté d'affaires chibougamoise et régionale. La Chambre de commerce se joint à tous les intervenants socio-économiques afin d'appuyer le projet de création de parc.

Dans le plan de parc proposé, il est capital que l'on tienne compte de la construction d'une route donnant accès au parc des monts Otish et qui traversera la Ville de Chibougamau. Elle sera le prolongement de la route 167 Nord pouvant aller rejoindre la route de la Transtaïga. La Chambre de commerce de Chibougamau est très consciente de toute l'importance des retombées économiques reliées à la venue de nouvelles activités minières dans le secteur nord-ouest des monts Otish, cela pourrait être positif pour l'industrie forestière avec l'accès à ce territoire et, pour l'industrie touristique, un nouveau produit important pour le Nord-du-Québec. Les communautés cries du secteur seront avantagées par l'accès à leurs aires de trappe et à la pratique de toutes leurs activités traditionnelles.

La Chambre de commerce de Chibougamau appuie le projet parce qu'il est porteur d'avenir pour la Ville de Chibougamau, «La Porte du Nord», et favorise le développement

durable de nos communautés.

Monsieur le ministre, veuillez recevoir l'expression de notre plus haute considération.»

Monsieur Philippe Girard, président.

Merci beaucoup, monsieur le président.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci.

J'invite maintenant la Chaire de recherche du Canada en conservation génétique des ressources aquatiques, monsieur Pierre-Philippe Dupont. On vous écoute, monsieur Dupont.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Merci beaucoup. Monsieur Hébert, Proulx et Allen.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je vous invite à vous identifier d'abord.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Alors, je suis Pierre-Philippe Dupont. J'étais étudiant du docteur Louis Bernatchez qui est le détenteur de la Chaire de recherche en conservation génétique des ressources aquatiques, maintenant employé de la firme GENIVAR.

Alors, nous, on a déposé deux mémoires relativement à la protection des habitats essentiels pour la reproduction du doré jaune et de l'omble de fontaine principalement du lac Mistassini. Alors, ma requête aujourd'hui va toucher seulement le lac Mistassini.

Alors nous, moi-même, Pierre-Philippe Dupont et Dylan Fraser, nous avons effectué plus de cinq ans d'étude sur les poissons du lac Mistassini. Dylan Fraser a réalisé son doctorat. Moi-même, j'ai réalisé ma maîtrise. On a publié près de six papiers scientifiques sur le sujet.

Alors tout d'abord, voici le lac Mistassini. Je pense que c'est plus de 2 150 kilomètres^2 de superficie. C'est le plus grand lac naturel au Québec. Ce qu'on peut voir sur cette carte, c'est les différents pourvoyeurs en opération. Il y en a certains, je crois, qui ne sont pas en opération. Mais on voit aussi le village de Mistissini, il y a la communauté de Mistissini ainsi que les deux campings de la SÉPAQ qui sont en opération sur le territoire.

Alors, nous, on a déposé ces mémoires-là afin d'assurer la protection, la pérennité des aires de reproduction essentielles pour la survie à long terme, de même que le rendement d'exploitation soutenue des populations de doré jaune et de l'omble de fontaine du lac Mistassini.

Nous, ce qu'on croit, c'est qu'il est futile de déployer des efforts pour protéger les ressources aquatiques du lac si on ne protège pas des habitats essentiels tels que les frayères et les aires d'alevinage de ces deux espèces qui sont considérées un peu comme les espèces vedettes du lac. Même si on peut retrouver la truite grise et le brochet du nord, ces deux espèces-là sont les deux espèces les plus prisées des pêcheurs sportifs qui fréquentent le lac.

Alors, protéger quoi? Sur cette diapo, on peut voir un peu la qualité de la pêche que vous pouvez retrouver au lac Mistassini, tant au niveau de la truite grise, du brochet, de la truite mouchetée et du doré. En fait, ce qu'on veut protéger, nous autres, c'est la qualité de la ressource. En fait, on veut protéger la ressource poisson du lac.

Alors, c'est pour ça qu'en 2000 est née l'étude sur le poisson du lac Mistassini en collaboration avec l'autorité régionale crie, la Nation crie de Mistassini ainsi que notre groupe de recherche, donc Louis Bernatchez qui était le directeur, Dylan Fraser, ainsi que moi-même.

Donc, l'objectif de mon projet qui était sur le doré jaune, c'était de localiser les principales frayères de doré jaune afin de déterminer la structure génétique des populations, ainsi que de quantifier la contribution de chacune de ces populations dans les pêcheries sportives et traditionnelles. On voulait aussi documenter l'utilisation spatiale du lac par ces différentes populations-là, et on voulait définir les caractéristiques biologiques et génétiques qui permettaient d'expliquer la migration, la dispersion chez cette espèce du lac Mistassini.

Donc, j'ai échantillonné cinq frayères. La rivière Takwa qui est située au nord-est. Quand on parlait des rivières du nord-est, il y a une frayère de la rivière Takwa, les frayères Perche et Icon dans le sud, une frayère dans la rivière Rupert ainsi qu'une frayère de la rivière Chalifour.

Alors, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est surtout cette région-là que j'ai entourée d'un ovale. C'est les trois rivières du nord-ouest, dont la rivière Pepeshquasati qu'on appelle plus communément la rivière Papas; la rivière Takwa, en fait, qui est formée par les rivières Toqueco et Cheno. En fait, la nomenclature est assez différente selon les groupes, mais je vais l'appeler Takwa pour aujourd'hui.

Alors, les résultats que j'ai obtenus, ça, c'est une synthèse des résultats parce que je pourrais en parler pendant des heures, mais en fait, on a trouvé qu'il y avait quatre populations distinctes de doré jaune dans ce lac-là. Donc, une population qui est composée des frayères des rivières à la Perche et Icon dans le sud du lac; une frayère, la rivière Chalifour, qui est

aussi dans le sud du lac; l'embouchure de la rivière Rupert; ainsi que la rivière Takwa, donc les rivières Toqueco et Cheno.

J'ai souligné en rouge parce que c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui. Donc, c'est situé, en fait, dans ces secteurs-là, mais je vais montrer des cartes de toute façon sur la présentation.

Alors, un autre résultat, c'est que la population de la rivière Takwa, qui est encore une fois la rivière... la population de la frayère se situe environ ici, c'est la population qui est la plus exploitée dans le lac par la pêche sportive et traditionnelle. Donc, 39 % des prises en 2002, 42 % des prises en 2003.

Si on ne tient pas compte de l'embouchure de la rivière Rupert ainsi que le sud du lac ici, il y a la baie Abatagouche qu'on appelle, si on tient compte seulement que du grand lac comme tel, 69 % des captures qui sont réalisées au nord du 51ième parallèle sont attribuées à la rivière Takwa et 56 % des prises au sud de cette limite.

Ce qu'on a trouvé, c'est que la rivière Takwa, c'était la plus grande productrice de doré jaune dans le lac. Et on a trouvé aussi que la distribution des individus migrants, donc des individus qui sont nés dans une frayère différente de celle dans laquelle ils sont capturés au moment de la fraie, n'est pas uniforme dans le lac. Donc, les populations Takwa, Chalifour, Perche-Icon se ressemblent beaucoup, ce qui contraste avec le pool génétique de la population de la Rupert qui est plus pur et distinct. Donc, on aurait deux groupes, disons, génétiques de doré jaune: la population de la rivière Rupert et le reste des populations.

Alors, juste quelques slides pour vous montrer des résultats concrets.

Alors, ce qu'on peut voir sur cette diapo-là, j'avais séparé le lac en quatre différents secteurs: donc, l'embouchure de la rivière Rupert, la baie Abatagouche, le nord du 51ième parallèle et le sud du 51ième parallèle. Donc, on peut voir ici les valeurs. La population Takwa représente 38, presque 39 % et presque 42 % des prises. Puis si on enlève les secteurs en bas ici, et si on regarde juste le grand lac comme tel, on se rend compte que, ici dans le Nord, si on pool les années 2002 et 2003, 69 % des prises qui sont attribuées à la rivière Takwa et 56 % dans le sud.

Là, en tout cas, je vois bien sur mon ordinateur, mais il y a une représentation du lac en dessous, mais on voit les différents regroupements. Et ce que je veux représenter par ces flèches-là, c'est la connectivité entre les populations. Alors, ce qu'on peut voir, c'est que la rivière Rupert est plutôt isolée. La grosseur des flèches représente évidemment le pourcentage de migrants entre les différentes frayères. Alors, on voit que la rivière Rupert est très isolée et que ces trois frayères-là sud, Chalifour et Takwa, sont très interconnectées.

Pour ce qui est de l'omble de fontaine, qui est une étude qui n'a pas été réalisée par moi

mais par un étudiant au doctorat, mais je vais vous donner le sommaire des résultats, voici, en fait, les objectifs. On voulait aussi déterminer la structure génétique des populations du lac et aussi les origines ancestrales de ces populations-là. On voulait documenter aussi l'utilisation spatiale du lac par les différentes populations et quantifier la contribution à la pêche. On voulait documenter les caractéristiques d'histoire de vie, de migration et les caractéristiques phénotypiques qui distinguent les populations d'omble de fontaine du lac et combiner la connaissance scientifique et traditionnelle des Cris pour la conservation de l'espèce.

Alors les résultats, brièvement. Pour ce qui est de l'omble de fontaine, on a trois populations distinctes: donc, les frayères qui se situent dans les rivières se déversant dans l'extrémité nord-est du lac, donc ici, les rivières Pepeshquasati, donc la rivière Papas qu'on parlait tantôt, et Cheno composent un premier groupe de deux populations génétiquement distinctes. Ensuite, on a, bien sûr, la population de la rivière Rupert.

Ce qu'on a vu aussi, c'est que les populations des rivières Papas et Cheno sont les plus exploitées. Si on exclut l'embouchure de la Rupert, ces deux rivières-là contribuent pour 80 % des captures totales d'omble de fontaine du lac; en fait, 75 % pour la rivière Papas seulement. Puis lorsqu'on inclut l'embouchure de la Rupert, ça compte pour 64 % des prises totales en 2000 et 63 % des prises totales en 2001.

Encore une fois, la rivière Papas, c'est la plus grande productrice d'omble de fontaine du lac. Donc, cette rivière-là toujours. Et on a vu qu'il y avait plusieurs caractéristiques uniques qui distinguaient les populations du secteur nord-est et les populations de la rivière Rupert dans le lac.

Donc, quelques résultats en bref. Ici, on ne voit pas bien, mais il y a des points pâles, il y a des points foncés. Les points pâles représentent les individus de la rivière Rupert qui ont été capturés. Ce qu'on peut voir, c'est que les individus de la Rupert se tiennent surtout dans l'embouchure de la Rupert et sur la côte ouest du lac, alors que les individus de Pepeshquasati et Cheno se tiennent dans la plus grande majorité du lac et occupent le plus grand espace dans le lac, et ce, pour les deux années.

Ce qu'on peut voir ici, c'est qu'il y a une différence statistique très impressionnante entre les individus de la Rupert et les individus des rivières du nord-est.

Les individus de la Rupert sont faits pour des déplacements courts en rivière. Ils ont le corps plus profond et la région caudale plus courte. Dans la nomenclature des pêcheurs, on les appellerait des poissons football surtout, qui sont très trapus.

Les gens, les Cris de Mistissini distinguent très facilement les deux regroupements de poisson lors d'une capture. Même n'importe où dans le lac, ils peuvent dire: «C'est un poisson de la Rupert» et «C'est un poisson du nord-est.»

Alors, les poissons du nord-est sont des poissons qui sont conçus pour des déplacements plus longs. Donc, ils sont plus fusiformes et ils ont une région caudale plus longue.

Donc, l'implication des résultats pour le doré jaune, c'est premièrement que la population qui fraye au pied des premiers rapides de la rivière Takwa, donc dans ce secteur-ci, joue un rôle majeur dans le maintien et la conservation du cheptel de doré jaune du lac Mistassini. C'est la frayère la plus productive, comme on a vu tout à l'heure.

Puis la grande connectivité qui existe entre cette population et celles du sud, donc de Chalifour qui est ici et de Perche-Icon dans ce secteur-ci, suggère que l'apport de migrants provenant de cette frayère-là peut tamponner les effets néfastes d'une probable surexploitation de ces frayères-ci qui sont, soit dit en passant, situées, elles sont beaucoup plus accessibles pour les pêcheurs, peu importe leur provenance. Donc, cette frayère-là, en fait, l'apport de migrants peut tamponner un peu pour la surexploitation de ceux-là, donc essentiels pour la survie à long terme de cette espèce.

Dans le cas de l'omble de fontaine, les résultats sont similaires. Donc, les populations des rivières Pepeshquasati et Cheno sont déterminantes. Elles jouent le même rôle que la rivière Takwa pour le doré. C'est les frayères les plus productives. Puis encore une fois, la connectivité qui existe entre ces deux frayères-là fait en sorte qu'elle peut tamponner l'effet d'une surexploitation sur certains autres groupes dans le lac.

Pourquoi on veut protéger ces rivières-là? Alors c'est ça le but du mémoire justement, c'est, disons, d'intégrer ces rivières-là dans la protection du parc. C'est qu'une exploitation commerciale des ressources forestières et minières aux abords de ces cours d'eau modifieraient les caractéristiques et propriétés du cours d'eau.

Donc, la déforestation, ce que ça peut amener, c'est un lessivage des sédiments qui modifie le substrat des frayères, ce qui peut nuire à l'oxygénation des oeufs et affecter le recrutement des poissons. Puis ça, c'est très bien documenté dans la littérature, surtout lorsqu'on parle de foresterie. La truite mouchetée, c'est l'exemple de base dans l'impact de la foresterie sur le milieu aquatique.

En déforestant, en enlevant aussi les arbres, ce qu'on peut s'attendre, c'est qu'il y ait une augmentation du ruissellement des eaux de fonte et de pluie. Ça modifierait l'hydrologie de la rivière. Puis éventuellement, ça pourrait détruire les frayères et les aires d'alevinage pour ces poissons-là ainsi que toutes les espèces de poissons du lac.

L'exploitation minière, brièvement, ce que ça peut amener, tout dépendamment du type de sol, il y a des rejets très, très acides qui sont associés à l'exploitation minière, donc ça modifie la chimie des cours d'eau.

Un autre effet un peu plus pernicieux que les gens ne tiennent souvent pas en considération, c'est le dégazage du mercure. Lorsqu'on expose la roche du bouclier canadien à nu, souvent il y a un phénomène de dégazage du mercure. Même si on ne fait pas d'exploitation, le mercure se retrouve libéré dans l'atmosphère et peut retourner sur le site et, évidemment, éventuellement être associé à l'augmentation du mercure dans la chair des poissons prédateurs.

Alors nous, ce qu'on suggère, bien, là c'est très schématisé, mais c'est de protéger les rivières Pepeshquasati et Cheno et Takwa, intégrer une certaine forme de protection, de revoir, en fait, la protection sur ces rivières. Ça peut être sous différentes formes. Mais je crois que la protection de 20 mètres qui est imposée pour les forestières ne serait peut-être pas suffisante pour avoir une protection intégrale de ces rivières-là. Il faudrait peut-être étendre ça à au moins 200 mètres pour avoir quelque chose, une protection qui est suffisante et adéquate pour le maintien de ces espèces-là.

Donc, en conclusion, je crois qu'une protection intégrale des ressources aquatiques passe par la protection de ces principaux tributaires-là. Donc, il faudrait donner un statut particulier aux rivières Pepeshquasati, Cheno et Takwa.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci beaucoup, monsieur Dupont. Donc, ce que vous proposez vient en appui de ce qui a été proposé par Groupe faune Nord-du-Québec, par monsieur Naud tout à l'heure.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui. En fait, Groupe faune Nord-du-Québec s'appuyait sur nos résultats.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Justement, d'accord. Et une fois il y a concordance, c'est un renforcement mutuel.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Très bien. Juste pour ma propre culture personnelle, quand, en termes de règles conventionnées de biologie, quand vous déclarez une population comme étant distincte d'une autre population, ce n'est pas sur la base d'une analyse morphologique seulement, mais de

point de vue de biologie moléculaire, à partir de quelle différence en pourcentage vous dites: «Bon, à partir de ce moment, on est face à une autre population.»

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Ça, c'est tout fait à partir de méthodes statistiques très poussées. Mais ce que je peux vous dire, pour ce qui est de la mouchetée, entre les rivières du nord et la rivière Rupert, on parle d'une différence de 10 %. Si on considère, par exemple, le caribou des bois avec le caribou migrateur, c'est une espèce mais qui ne se mélange pas du tout, on parle d'une différence de 25 %.

D'un point de vue évolutif, une différence de plus de 5 % est considérée comme considérable, surtout si on considère qu'il n'y a aucune barrière à la migration, il n'y a aucune barrière aux échanges entre ces individus-là.

Puis quelque chose que je n'ai pas mentionné, c'est dans l'étude de doctorat de monsieur Fraser, ce que lui a découvert, c'est que les individus de la rivière Rupert... lui, il a échantillonné tout le bassin de la Baie-James, donc plusieurs autres secteurs sur la rivière Rupert, plusieurs autres rivières qui se jettent dans la Baie-James, ainsi que des rivières dans le coin du lac Saint-Jean, puis on a retrouvé comme résultat que les individus de la rivière Rupert se regroupaient avec les individus de la Baie-James et les individus des rivières du nord-est se regroupaient avec les individus du lac Saint-Jean, donc du bassin versant du fleuve Saint-Laurent. Donc, ce qui suggère une zone de contact secondaire entre ces deux groupements-là, qui est tout à fait unique au niveau évolutif et biologique au Québec.

Je pense que monsieur Hébert pourrait confirmer, mais on voit ça aussi pour d'autres espèces, même des espèces de plantes. Donc, le lac Mistassini serait comme une zone de contact secondaire pour plusieurs événements postglaciaires.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je vous pose la question parce que, pour un vulgaire ingénieur comme moi, tous les poissons sont fusiformes et ils ont des zones caudales plus ou moins longues.

Donc, cela dit, on revient à la proposition de modifier le périmètre du parc proposé pour inclure les rivières en question. Alors monsieur Hébert ou monsieur Allen si...

M. ALAIN HÉBERT :

Je vais être bref pour dire que les études de Dylan Fraser et monsieur Dupont sont des études très, très intéressantes et nous sont arrivées à la toute fin du processus. Et les dépôts d'ailleurs, je pense, de maîtrise de monsieur Dupont datent moins de six mois, je pense?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Je n'ai pas déposé encore. Je suis en voie de déposer.

M. ALAIN HÉBERT :

Donc, compte tenu du caractère très récent et super intéressant de ces études-là qui étaient complètement inconnues jusqu'à maintenant, je suis certain que le secteur Faune du MRNF va porter une attention particulière et nous faire des recommandations à cet effet-là.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Très bien. Monsieur Dupont, avez-vous d'autre chose à ajouter?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Non, ça va être tout.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci beaucoup.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

C'est moi qui vous remercie.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Alors, j'invite maintenant l'organisme Chantiers Chibougamau ltée, monsieur Pascal Morissette. On vous écoute, monsieur Morissette. Identifiez-vous d'abord.

M. PASCAL MORISSETTE :

Moi, c'est Pascal Morissette de Chantiers Chibougamau et c'est Jean-Pierre qui va documenter l'exposé.

M. JEAN-PIERRE BOUDREAU :

Bonjour! Jean-Pierre Boudreau, ingénieur forestier pour les Chantiers Chibougamau.

Alors, d'entrée de jeu, nous encourageons la création d'un parc au nord-est de la communauté de Mistissini dans le secteur des monts Otish, dans la mesure où le projet retenu

tienne compte des spécificités forestières du Nord-du-Québec, territoire assujetti à l'Entente la Paix des Braves.

Donc, un bref historique de Chantiers Chibougamau. Les Chantiers Chibougamau, c'est une entreprise forestière familiale qui a vu le jour en 1961, dont toutes les activités, tels la récolte, l'aménagement forestier, la première transformation, la deuxième transformation et l'administration, sont concentrées dans le secteur de Chibougamau et au nord de cette municipalité.

Grâce à ses activités de transformation, Chantiers Chibougamau ltée est le plus important employeur de résidants permanents de la région administrative Nord-du-Québec. En chiffres, on crée un emploi à tous les 1 000 m^3 transformés. Ça, c'est un des meilleurs ratios, sinon le meilleur ratio dans la transformation du bois résineux au Québec. Puis ça, c'est grâce à la deuxième transformation qui est faite en région.

D'ailleurs, c'est très populaire ces temps-ci avec les coupures. C'est la solution avancée dans tous les petits villages, les petites communautés un peu partout au Québec. Puis en passant, il est à noter que cette deuxième transformation-là a été implantée à Chibougamau depuis 1995.

Donc, il est primordial de garder la matière première disponible et accessible à l'industrie forestière pour que nos jeunes de Chibougamau et les jeunes de Mistissini aient une perspective d'emploi.

Puis toujours dans le cadre de... pour parler un peu de notre entreprise, dans l'industrie de sciage, Chantiers Chibougamau est considérée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune comme une entreprise performante, soucieuse de maximiser la ressource forestière. C'est toujours en relation avec notre deuxième transformation.

Puis à preuve, les activités de Chantiers Chibougamau sont certifiées ISO 14 001 depuis 2002, ce qui témoigne d'un respect des normes rigoureux pour la préservation de l'environnement.

Notre territoire de récolte. Le territoire des Chantiers Chibougamau est entièrement assujetti à la Paix des Braves. Ça veut dire que notre terre commune où est-ce qu'on a le droit de récolter est entièrement couverte par la Paix des Braves. Puis cette entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris a pour objectif principal la préservation et le respect du mode de vie traditionnel des Cris du Québec. La Paix des Braves contient un important chapitre sur la foresterie qui résulte dans un régime forestier unique qui diffère du reste du Québec.

Je vais énumérer les variables qui sont à considérer pour nos recommandations, les

principales variables. Il y en a énormément. On va vous donner un petit cours 101, mais ça va être plus facile tantôt avec des images. Je vais juste vous énumérer quelques petits textes.

Les variables qui découlent des dispositions de l'entente et qui ont un impact majeur sur la possibilité forestière sont: la superficie forestière productive sur chacune des aires de trappe; la proportion de superficie dont les arbres ont 7 mètres et plus; le niveau de perturbation de la forêt au cours des 20 dernières années qui ne doit pas excéder 40 %.

Toujours selon la logique générale de l'entente de préservation de superficie de territoire pour le maintien d'activités traditionnelles, 1 % de la superficie d'une aire de trappe incluse dans une unité d'aménagement, donc susceptible à la récolte, est identifié par le maître de trappe et est considéré comme territoire à conserver intégral. Donc, aucune possibilité de récolte sur 1 % de la superficie.

De plus, le maître de trappe désigne une superficie équivalant à 25 % de la superficie de son aire de trappe qui se situe à l'intérieur d'une unité d'aménagement comme site d'intérêt faunique. Dans cette partie, on a des restrictions spéciales alors qui s'appliquent lors de la planification forestière. C'est des contraintes supplémentaires.

Toujours selon la logique générale de l'entente, toutes les autres mesures forestières prévoient que les superficies protégées ou préservées soient calculées pour l'ensemble du terrain de trappage. Le portrait de l'aire de trappe utilisé pour ces calculs et ainsi déterminer les superficies qui peuvent être récoltées ne se limite donc pas aux superficies situées à l'intérieur d'une unité d'aménagement, mais bien sur l'ensemble de l'aire de trappe.

Puis en passant, le projet de parc du parc Albanel-Otish vise plusieurs aires de trappe. Mais nous, le projet est grand, mais qu'est-ce qui nous concerne, c'est surtout le corridor historique du Père Albanel, c'est entre le lac Témiscamie et le lac à l'Eau-Froide. C'est cette section-là qui est sous CAAF avec une petite portion ici à l'est du lac Albanel. Mais c'est surtout cette portion-là qui nous... le haut, ce n'est pas sous CAAF, ce n'est pas sur notre territoire, autrement dit, de coupe.

Ça fait que c'est sûr qu'on est certain que l'établissement d'une aire protégée dans ce coin-là, soit d'une aire protégée ou d'un parc national, dans une unité d'aménagement, entraînera une diminution de la possibilité forestière.

Puis dans la perspective de développement durable et dans le respect de la Paix des Braves, tous les utilisateurs doivent adopter une attitude responsable et se concerter pour minimiser les impacts forestiers d'un projet de parc, tout en assurant l'atteinte des objectifs d'un tel projet.

Donc, on va essayer de vous faire un petit exposé, une petite démonstration visuelle pour vous montrer un peu la différence qu'est-ce qu'il y a. On a des petits problèmes de couleur.

En tout cas, on va essayer de vous le montrer pareil. C'est la différence qu'il y a entre un territoire géré par l'Entente de la Paix des Braves et un autre qui est sous – on pourrait dire – pas la juridiction, mais des normes provinciales extérieures de la Paix des Braves.

On a un petit territoire, c'est un territoire réel, la M-43, c'est un territoire de trappe. Ce territoire-là, ça, c'est pour but de l'étude, il est considéré vierge. Il est pratiquement vierge même à l'heure actuelle. Donc, on a zéro de perturbé. On part au début, c'est la coupe dans la M-43, la Paix des Braves, on a zéro de perturbé.

Donc, on a le droit, on va appliquer la Paix des Braves, on va vous faire une série de diapositives qui vont nous montrer qu'est-ce qu'on a le droit de récolter avec l'Entente de la Paix des Braves.

À la première année de coupe, le maximum qu'on peut ramasser, c'est 8 %. Donc, on a ramassé 1 716 hectares de coupe et on a l'obligation d'en conserver 1 402 en état résiduel. Ça, c'est des secteurs qu'on ne pourra pas aller couper tout de suite avant que la régénération ait une certaine hauteur dans nos secteurs de coupe. Donc, la première année, on a le droit de perturber 8 %.

En 2007-2008, on a le droit de couper 1 716 hectares de coupe, on en conserve encore 1 402, pour un total de 16 % de perturbé. C'est cumulatif. Le 8 % en 2007, 8 % en 2008.

En 2008-2009, on a le droit d'en couper 1 286 hectares, on en conserve 1 048, pour un cumulatif de perturbé de 22 %. C'est toujours dans la perspective qu'on dit qu'on a le droit de perturber 40 % sur 20 ans. Là, on est déjà rendus à 22 % sur 3 ans.

On va aller avec notre quatrième année de coupe. On a le droit d'en couper 1 286, 1 048 résiduel. On est rendu à 28 % de perturbé en cumulatif.

La cinquième année, on a le droit d'en couper 1 286, conserver 1 048. On a 34 % de perturbé.

2011-2012, 858 hectares de coupe, 696 conservé, pour un total de 38 % perturbé au total.

Donc, en 2012-2013, on atteint notre 40 % de perturbé en coupant 416 hectares et en conservant 342 résiduel.

On va faire un petit résumé. La M-43, coupe globale, ça nous a pris 7 ans pour atteindre... ça, c'est la modulation la plus rapide qu'on peut faire dans un territoire de trappe, selon l'entente. Ça, c'est l'idéal. Si on pouvait faire ça tout le temps, ce serait déjà pas pire. Mais on a le droit d'en couper. Au total, ça fait qu'on a coupé 8 564 hectares et on en a conservé 6 986 en résiduel. Ça, c'est l'application.

Le résiduel, c'est la notion de coupe mosaïque. C'est si on en coupe 100 hectares, il faut en conserver 100 hectares identiques à côté. C'est ça la notion de... j'aurais dû commencer par ça, vous expliquer c'est quoi la notion de résiduel. Ça veut dire que c'est intégral, conserver intégral adjacent à la coupe. C'est ça, c'est ce qui représente.

On regarde en couleur rapidement. La légende est dure à lire là. Le résumé, ça veut dire que nous autres, on a ramassé, si vous revenez à la légende, c'est qu'on a ramassé le vert. Puis le jaune, c'est qu'est-ce qu'on se trouve à conserver en résiduel. On a ramassé le vert et on a conservé le jaune. Puis le bleu, ça se trouve être les 5 497 hectares qui résultent tous les peuplements matures qu'il reste, mais lesquels on ne peut pas aller faire de l'intervention pour le moment puisqu'on a atteint notre 40 % sur 20 ans. Là, on va avoir un délai avant de revenir dans ce territoire de trappe là.

On va faire le même exercice, mais sans la Paix des Braves. On a pris le même territoire sans la Paix des Braves, vierge. En 2006-2007, on commence, les droits de coupe, on a le droit de couper 6 300 hectares, on en conservait 4 284 hectares résiduel. On peut voir, le résiduel, ça se trouve être le jaune; puis la coupe, le vert. On atteint la deuxième année, en 2007-2008, on a coupé 6 228 hectares, conservé 4 235 hectares de résiduel. C'est toujours la même chose, le jaune, le résiduel et le coupé.

Donc, en résumé global, on peut couper 12 528 hectares, en conserver 8 519 et 0 hectare restant.

Ça fait qu'en comparable, on regarde l'image que ça donne, c'est sûr que c'est beaucoup plus rapide. Nous autres, on est sur le marché avec ces mêmes industriels-là qui ont beaucoup moins de contraintes que nous autres. Ça ne veut pas dire que c'est meilleur côté forestier ou faunique, mais, en 2005, on est avec les mêmes... on est sur le même marché que les autres industriels.

On continue avec un petit tableau en comparable, un résumé. Ça fait qu'avec la Paix des Braves, sur le même territoire, avec l'entente et hors entente, on a le droit de couper 8 564 hectares; eux 12 000. On a gardé en résiduel 6 900; eux autres en ont ramassé 8 519. Il nous en reste 5 497 qui vont être disponibles à la coupe plus tard. Eux, il leur en reste 0 de disponible pour le moment parce qu'ils ont d'autres normes aussi à suivre, les mêmes qu'on a. Mais pour le moment, c'est le maximum qu'ils peuvent perturber.

Ça veut dire que nous autres, on a ramassé 40 % sur 7 ans; eux, ils ont fait la récolte en 2 ans, mais ils en ont ramassé 60 %. Nous autres, pour atteindre le 60 %, le même niveau de récolte qu'eux autres, ça nous prend 27 ans avec la Paix des Braves. C'est vraiment modulé à long terme. C'est pour ça qu'on dit: il y a des coûts d'opération énormes dans la modulation. Ça fait que nous autres, avec la Paix des Braves, passer de 40 % à 60 % au même niveau

qu'eux autres, ça nous prend, on voit le nombre d'années, à peu près 25 ans supplémentaires. Bien, pas 25 ans, 20 ans supplémentaires. Mais par rapport à eux autres, ça fait un bon différentiel d'années.

Ça fait que c'est juste pour vous résumer ça, parce que c'est important pour nos revendications futures, qu'est-ce qu'on veut faire.

Ça fait qu'en résumé, ce qu'on veut vous dire, c'est que le pourcentage des perturbations est un item très important qui influence le niveau de récolte selon l'Entente de la Paix des Braves. Ça, ça veut dire que peu importe la superficie qu'on retranche d'une aire commune, elle a une très grande influence lorsqu'on l'applique à la Paix des Braves, comparé à l'extérieur de la Paix des Braves. Puis ce pourcentage de perturbation est déterminé par un ratio entre la superficie perturbée et la superficie forestière productive.

Ça veut dire que nous autres, vous allez voir tantôt dans nos recommandations pourquoi on a mis ce petit item-là, c'est bien important. Le ratio, on va le relire encore, c'est important que vous l'ayez en mémoire: le pourcentage de perturbation est déterminé par le ratio entre la superficie perturbée et la superficie forestière productive.

Si je vous donne l'exemple d'un bloc de 100 hectares, ça va être plus facile à comprendre. Si initialement j'ai un bloc de 100 hectares et j'en ai 10 hectares de coupés dedans, j'ai 10 % de perturbation. Si, dans mon bloc, on me dit qu'on met un projet de parc dedans et on exclut la superficie, il me reste 50 hectares dedans, j'ai toujours mes 10 hectares de coupe, je suis rendu perturbé à 20 %. Ça veut dire qu'il me reste plus juste 20 % de 50 % à aller ramasser ou lieu de ramasser 30 % de 100 hectares. Je suis rendu loin dans mes chiffres. C'est compliqué à comprendre, mais c'est rien que pour vous dire que c'est très, très important.

Un rappel de l'objectif de la Paix des Braves, c'est de permettre au trappeur de pouvoir poursuivre ses activités ancestrales sans nuire... autrement dit, c'est exécuter notre récolte sans nuire aux activités ancestrales des trappeurs. Puis nous autres, ce qu'on dit avec ça, c'est que les territoires qui sont conservés en projet de parc devraient... une de nos demandes et une de nos recommandations, ça va être de conserver les superficies qui sont à l'intérieur des aires protégées, de les conserver dans le calcul de superficie productive forestière d'une aire de trappe, même si elles ne sont pas dans un CAAF, autrement dit, parce que c'est bien écrit dans...

Notre compréhension de l'Entente de la Paix des Braves – en tout cas, on trouve que c'est bien écrit dedans – c'est de le conserver, de ne pas l'exclure du calcul de perturbation dans une aire de trappe, autrement dit.

Donc, l'impact, on a appliqué la diminution de superficie qu'implique ce petit corridor-là sur les aires de trappe. Puis autrement dit, le fait de ne pas inclure les superficies, de soustraire

les superficies protégées du calcul dans l'entente, on perd 4 500 hectares. On perd la possibilité de couper 4 500 hectares ou 407 000 mètres^3 au total, ce qui fait un impact sur la possibilité forestière de 5 600 mètres^3 par année, le fait de ne pas inclure ces superficies dans le calcul de perturbation.

Nous autres – en tout cas, vous allez voir nos recommandations – c'est ce qu'on demande, c'est de ne pas exclure ces superficies-là. Parce qu'en réalité, le trappeur, ça fait toujours partie de son territoire de trappe, puis ces superficies-là sont non perturbées, il va pouvoir poursuivre ses activités. Il se trouve être pratiquement chanceux d'être dans une aire protégée et être sûr qu'il n'y aura pas de coupe à l'intérieur. C'est ça qu'on se dit, puis il va pouvoir pratiquer, c'est ça notre point de vue, il va pouvoir pratiquer ses activités à l'intérieur d'une aire protégée.

Donc, nos recommandations. On a quatre recommandations. Notre première: les superficies du projet de parc doivent être préservées dans le portrait de l'aire de trappe, toujours pour réduire au moins les pertes de possibilité.

Les sites d'intérêt faunique, on n'en a pas parlé beaucoup, c'est dans l'entente. J'en ai juste fait une petite élaboration tantôt. Les sites d'intérêt faunique, ça équivaut à 25 % de la superficie qui est incluse à l'intérieur d'une superficie de récolte, à localiser. On veut qu'ils soient localisés à l'intérieur du parc, que l'Autochtone le localise à l'intérieur du parc, pour que ça soit moins pénalisé, moins de contraintes opérationnelles pour les bénéficiaires, autrement dit moins de contraintes opérationnelles pour exécuter nos coupes.

On peut voir un petit exemple, diapositive suivante, pour le 25 %. Tantôt, dans notre exemple, c'était la M-43. Ici, c'était le 25 % avec le 1 % ici. Le 1 % est en rouge. Son 1 % est distribué en trois petites «patch». Nous autres, on ne demande pas... les 1 %, c'est vraiment des sites qu'on ne peut pas déplacer. Mais ce qu'on dit, c'est que le 25 %, comme le projet de parc passe ici, on ne l'a pas à l'écran, le projet de parc passe ici, ce qu'on dit nous autres, c'est de déplacer ces superficies-là à l'intérieur de la superficie qui va être déjà en aire protégée, autrement dit, pour nous enlever des contraintes ici. Parce qu'à l'intérieur du 25 %, il faut faire de la récolte encore à moins forte intensité, autrement dit, vraiment à moins forte intensité. On y va à 3 % par année et à 2 % par année et à 1 % par année.

Ça fait que nous autres, si l'aire protégée voit le jour, ou le projet de parc, notre demande, c'est de transférer son 25 % à l'intérieur du projet de parc qui va être une protection intégrale.

Notre troisième point qu'on demande, on demande d'assurer le développement de l'accès routier. Puis c'est important pour nous autres, on va vous montrer pourquoi. Le corridor ici, le corridor historique, de la façon qu'il est situé, il trouve à nous fermer tout le territoire du côté est et du côté nord de notre aire commune.

Ça fait que là, vous voyez, il y a différents points. On a identifié quatorze points différents. Il y en a cinq majeurs, cinq principaux. Les neuf autres, c'est juste parce qu'on est à la limite du projet, autrement dit. C'est vraiment des petits secteurs qu'on fait juste toucher des petites pointes du projet de parc. Nous autres, ce qui est important, il y a cinq endroits majeurs et il va falloir qu'on traverse ici, ici. En tout cas, c'est tout des points...

Nous autres, ce qu'on veut, c'est que ces points-là, qu'il y ait des ententes pour qu'on puisse traverser au moins le projet de parc à ces endroits-là, garder une possibilité – pas une possibilité, on n'aura pas le choix – pour être économiquement viable.

Puis aussi, c'est logique dans une perspective de développement durable, nous autres, notre transport de bois se fait tout en bois en longueur avec des camions et ce serait illogique de faire des grands détours de 150 kilomètres avec des gros camions, faire 150 kilomètres de plus à chacun des voyages pour contourner, autrement dit, comme on dirait remonter le bois et le redescendre après, faire des grands... on veut juste avoir des traverses. Ce qu'on veut, c'est pas faire de récolte dans tout ce qui est demandé dans le projet de parc, c'est d'avoir le droit de au moins cinq traverses principales qu'on va vouloir avoir le droit de faire dans le parc.

Comme dernière recommandation que nous avons, c'est que le gouvernement doit compenser un volume à Chantiers Chibougamau pour les pertes, autrement dit. Je vous ai fait une petite description rapide de nos recommandations et, pour la dernière, je vais vous lire...

Avant de lire ma dernière, j'ai oublié de vous dire un point qui pourrait être intéressant concernant l'accès routier. C'est qu'on est d'accord, ce qu'on veut, on veut de l'accès routier là, mais on est d'accord à ce que le projet de route voie le jour, de route d'accès, puisqu'il reste quand même quelques massifs forestiers au nord. D'ailleurs, on en a parlé tantôt avec la rivière Papas, il y avait, ça fait drôle de l'entendre, il y a un beau massif forestier dans ce coin-là intéressant pour la coupe. Mais là, probablement qu'on va avoir différentes négociations dans ce coin-là aussi, mais on est prêts à adopter... avec l'Entente de la Paix des Braves, il y a déjà des normes de 200 mètres de protection le long des rivières importantes. Ça fait que c'est quand même des bonnes choses.

Ça fait que nous autres, ça nous intéresse que... il faut que ce tronçon de route là soit développé, autrement dit, parce qu'il y a des volumes. Puis on recommande aussi qu'il y ait une possibilité de faire des traverses justement à l'intérieur du projet de parc. Notre but, ce n'est pas de faire de la coupe à l'intérieur du projet de parc, c'est d'avoir le droit de faire un accès au territoire qui est à l'extérieur du projet de parc. Ça, c'est pour les routes.

Puis concernant le gouvernement qui doit compenser, nous autres, on dit un petit peu: ce n'est pas toujours aux mêmes à payer la note. Ce n'est pas aux Jamésiens et aux bénéficiaires de Chibougamau de payer la note pour la collectivité.

On est en train de faire la révision des calculs de possibilité. Ils vont être remis à partir de 2008, effectifs à partir de 2008. Puis on dit de prévoir, justement il y a des volumes, de nous déplacer plus au sud, nous prévoir des volumes plus au sud pour compenser qu'est-ce qu'on va perdre avec les aires protégées ou le projet de parc. Peu importe la quantité, le volume, on voudrait être compensé pour ça.

Puis advenant que le projet de parc soit accepté ou mis en vigueur, qu'il y ait un décret avant 2008, on voudrait tout simplement qu'il y ait des volumes ponctuels qui nous soient octroyés, autrement dit pour compenser les 6 000 ou les 7 000 mètres^3 annuels de perte.

C'est à peu près tout ce qu'on avait comme recommandations. Bien, l'autre recommandation qu'on n'a peut-être pas inscrite là-dedans, bien, un coup que ça va être défini ici, on ne veut plus que ça bouge. Parce que notre planification à long terme, on met de l'argent là-dedans puis si, dans cinq ans, il y a un autre projet d'expansion, comme on a déjà vu, qui est à cette grandeur-là, bien, là, s'il y a une décision de prise, elle est là et elle reste là, autrement dit, pour le secteur au sud, le crochet ici.

Le reste, on n'a pas de vue spéciale là-dessus pour des agrandissements, à part le petit coin de la Papas.

Ça termine notre présentation. Merci beaucoup de nous avoir...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci à vous. Ce que vous cherchez finalement, c'est la certitude qui vous permettrait de planifier correctement parce que ça coûte cher en termes de loyer, de l'argent, et de planification, investissement, etc. Un minimum de certitude est nécessaire pour ça.

M. JEAN-PIERRE BOUDREAU :

C'est ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Oui, ça se comprend. Est-ce que je peux revenir à la liste de recommandations que vous avez, s'il vous plaît? J'aimerais que vous repreniez la première encore pour qu'on puisse comprendre exactement ce que vous cherchez.

M. JEAN-PIERRE BOUDREAU :

Dans la première, on voudrait que la superficie productive, autrement dit, la superficie qu'on va extraire de notre aire commune...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Quand vous dites «la superficie du projet», vous parlez des superficies du projet du parc ou vous parlez des superficies des zones admissibles à l'exploitation?

M. JEAN-PIERRE BOUDREAU :

Non. C'est juste la superficie du parc actuellement qui fait partie de notre aire commune, autrement dit. Parce que si vous retranchez... est-ce qu'on a les chiffres comment est-ce qu'il y avait d'hectares? Mettons si vous retranchez 10 000 hectares dans ce territoire de trappe là, on se trouve à avoir un dénominateur commun, autrement dit, un dénominateur plus petit.

Comment je pourrais vous expliquer ça? Dans la M-43, présentement, on a le droit de couper un certain nombre d'hectares par année. On a tout planifié nos chemins et notre planification à cette vue-là. Puis si vous enlevez 10 000 hectares...

Je vais vous dire un exemple. Mettons qu'il y a 100 000 hectares dans l'aire commune, mettons qu'il y a 100 000 hectares, pas dans l'aire commune, dans le territoire de trappe, puis actuellement il est perturbé à 20 %, vous m'en enlevez 10 000 hectares, bien, mon 20 % de perturbation, autrement dit, il se trouve à être gonflé parce que je n'ai plus 100 000 hectares comme dénominateur commun, j'ai 90 000 hectares comme dénominateur commun. Ça fait que là, je trouve peut-être bien à perturber à 23 %, 24 % mon territoire de trappe. Donc, ça m'enlève des hectares de disponibles à couper selon l'entente. J'ai atteint mon 40 % plus rapidement. Ça fait qu'en plus de perdre des superficies, ça m'en fait couper moins par année dans le territoire de la trappe.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et ce que vous proposez, comment est-ce que ça corrige ça, vous proposez...

M. JEAN-PIERRE BOUDREAU :

Bien, vous faites une aire protégée ou un parc, mais la superficie reste à l'intérieur, dans les calculs. Dans les calculs. Parce qu'en réalité, cette superficie-là sera jamais perturbée. En réalité, elle va être disponible pour le maître de trappe sans jamais être perturbée. C'est pour ça qu'on dit de rester là-dedans, pour ne pas que ça affecte plus.

C'est beau, on a protégé un coin beaucoup plus, mais ça va nous permettre d'intensifier notre récolte dans l'autre section. C'est un peu un genre d'une triade, de triade, qu'est-ce qu'on a déjà entendu, dire l'aménagement intensif et extensif dans différentes zones, ça nous permettrait de faire un genre d'aménagement un peu plus intensif. Il ne faut pas exagérer dans

le mot «intensif», un petit peu plus. Ça nous permettrait un petit peu plus de latitude, qui serait bienvenue.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord. En termes de dollars valeur 2006, ça représente quoi 400 000 mètres^3 ou 5 000 mètres^3 par année, en termes de dollars, en termes d'emploi, savez-vous?

M. PASCAL MORISSETTE :

Je vais reprendre quelques petites explications, si je peux me permettre.

Il faut comprendre que l'objectif de l'entente, c'était de conserver – entre guillemets – la plus grosse, en tout cas celle-là qui a le plus d'impact, c'est de conserver 60 % du territoire de l'aire de trappe. Ça, c'est l'objectif de l'entente. Pour que les Autochtones puissent promouvoir leurs activités, c'est ça que ça prenait.

Le fait de mettre un parc sur une aire de trappe, dans l'entente, comment c'est spécifié, c'est spécifié que il faut faire un portrait pour une aire de trappe, sur l'ensemble de son aire de trappe. Donc, le fait d'avoir une aire protégée, ça ne change pas le portrait dans son ensemble. C'est la même superficie. Si, en prenant l'exemple de l'aire de trappe de 100 hectares, elle a 100 hectares. Que tu mettes une aire protégée de 50 hectares, l'aire de trappe, elle a quand même 100 hectares.

Donc, tantôt, quand on parlait de maximiser la récolte, on ne maximise pas plus la récolte. On va encore récolter 40 %. On ne veut pas récolter plus d'hectares sur l'aire de trappe. C'est que si tu avais droit à 40 hectares... sur notre exemple de 100 hectares, 40 % de 100 hectares, c'est 40 hectares. Si on a une aire de trappe dessus, bien, tu vas encore chercher ton 40 hectares. Ce n'est pas d'aller chercher plus d'hectares ou moins, c'est de conserver le même pourcentage de perturbation.

C'est spécifié très clairement dans l'entente qu'il ne faut pas perturber une aire de trappe plus que 40 %. On s'en tient à ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord. Mais j'aimerais comprendre quand vous parlez de 400 000 mètres^3 qui représente une sorte de manque, ce qui se traduit par 5 000 mètres^3 par année...

M. PASCAL MORISSETTE :

Ça, c'est différent.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je parle de ça, moi.

M. PASCAL MORISSETTE :

D'accord, ça, c'est différent. C'est l'impact. C'est que...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Oui, c'est ça.

M. PASCAL MORISSETTE :

C'est que si une aire protégée est imputée à une aire commune, il va être soustrait de l'aire commune. Donc, tu as une perte de possibilité. C'est-à-dire que chaque superficie, chaque hectare approximativement sur notre territoire va perdre .85 mètre^3 par hectare par année.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Et ce que je demande, c'est de chiffrer ça. Est-ce qu'on peut chiffrer ça en termes de dollars?

M. PASCAL MORISSETTE :

Juste pour continuer l'acétate...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Oui, continuez, allez-y.

M. PASCAL MORISSETTE :

... c'est qu'on perd 5 600 mètres^3 par année. Mais le 407 000, lui, ce n'est pas une possibilité annuelle. C'est une possibilité de coupe. C'est-à-dire qu'on a un paquet d'aires de trappe, dans lequel il faut aller chercher notre possibilité annuelle de coupe.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je comprends.

M. PASCAL MORISSETTE :

Si on a un paquet de contraintes, qui font que notre possibilité annuelle est difficilement récoltable, mais là on vient de perdre 407 000 mètres^3, qu'il va falloir que j'aille les chercher ailleurs. Si je ne vais pas les chercher là, s'ils sont protégés, il faut que j'aille les chercher ailleurs. Mais où.

M. QUSSAÏ SAMAK :

C'est clair.

M. PASCAL MORISSETTE :

Pour le chiffrer...

M. QUSSAÏ SAMAK :

Ma question est la suivante. Si vous n'avez pas la possibilité de compenser ça ailleurs pour une raison quelconque, ça représenterait un manque à gagner qui aurait pu être gagné autrement. Ça s'évalue à combien à peu près, ça?

M. JEAN-PIERRE BOUDREAU :

Si on regarde juste l'impact sur la possibilité annuelle, tantôt on a dit que 1 000 mètres^3 transformés équivalait à un emploi. Juste le petit crochet ici, là, le petit crochet qu'on parle, le sentier du Père Albanel, on a dit 1 000 mètres^3 par emploi, on peut parler de 5, 6 emplois perdus pour cette petite... en perte de possibilité.

Parce que l'autre section ici était déjà exclue du calcul de possibilité depuis 1992. Mais par contre, nous autres, ce qu'on demande, c'est de les compter dans les cumulatifs d'aire de trappe, parce qu'on dit ça fait partie de l'aire de trappe. Et de ne pas l'exclure, comme ça ça va nous aider, ça va nous mettre moins de contraintes. Ça va nous aider, autrement dit, à l'application sur le terrain.

Mais l'autre point important, comme on répète, c'est vraiment les accès, parce que ça fait... nous autres, il faut monter par en haut, puis ça fait deux ans, depuis que le projet est là, qu'on ne peut pas faire de construction de chemins là. Puis c'est vraiment important pour nous autres que ça débouche parce qu'il faut évoluer dans le territoire.

M. QUSSAÏ SAMAK :

C'est compris. Ce que je cherche à établir, c'est advenant le cas où ce n'est pas compensé ou ce n'est pas compensable, ça représente quoi en termes des coûts sociaux.

M. PASCAL MORISSETTE :

Si on ne peut pas aller chercher ces volumes-là, à un moment donné, on va aboutir à un certain point où est-ce que le volume, on ne sera pas capable d'aller le récupérer.

Ça se chiffre combien? Si on n'est pas capable d'aller chercher 406 000 mètres^3 pour une année, bien, pour une usine qui a investi beaucoup, beaucoup d'argent pour transformer un certain volume, dans une année donnée, tu l'empêches d'aller chercher 50 % de son volume ou presque là c'est 80 % de son volume, je ne pense pas que ce soit viable.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Non, non, je comprends.

M. PASCAL MORISSETTE :

Tu empêches la compagnie de transformer le volume auquel elle a droit, pour des raisons mathématiques. On s'entend que c'est mathématique. Le 40 %, tout ça, c'est juste du mathématique. C'est les mêmes superficies sur l'aire de trappe, c'est seulement mathématique.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Avez-vous des facteurs d'équivalence habituels qu'on utilise normalement? Pour 100 mètres^3 de bois prélevé, ça correspond à combien d'emplois, par exemple, en moyenne. Avez-vous ce genre de facteurs d'équivalence dans votre secteur d'activités, en moyenne, ou il n'y en a pas?

M. PASCAL MORISSETTE :

C'est un emploi au 1 000 mètres^3.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Comment?

M. PASCAL MORISSETTE :

C'est un emploi au 1 000 mètres^3.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Un emploi au 1 000 mètres^3. D'accord.

M. PASCAL MORISSETTE :

Mais là, on parle, c'est par année là.

M. QUSSAÏ SAMAK :

D'accord, très bien. La question d'accès qui vous est très importante, j'aimerais me tourner vers monsieur Hébert pour avoir la réaction du ministère à propos de cela.

M. ALAIN HÉBERT :

D'une part, je vous remercie beaucoup. Puis je ne doute aucunement de vos chiffres, je suis ingénieur forestier moi-même, puis vos méthodes, puis je comprends ce que vous dites.

D'autre part, je me permettrais seulement deux commentaires. Un dans le fait que, moi, comme chargé de projet de parc, bien entendu, on a eu à l'égard d'autres parcs des représentations des compagnies forestières lorsqu'ils perdaient des bois. Donc, il n'y a aucun parc qui ne se crée sans perte de bois. Donc, il s'agit d'évaluer, et c'est le gouvernement et c'est les ministères concernés qui vont évaluer.

Mais assez souvent, on dit que lorsqu'on est trop proche de l'arbre, on ne voit pas la forêt. Donc, ils sont très près de l'arbre. Ils sont tellement près de l'arbre, qu'ils mesurent au mètre cube, alors que moi, je vois les forêts. Et les gens qui font des parcs voient les forêts à la dimension continentale, quand ce n'est pas au niveau de la province. Mais c'est un choix de société, on le dit depuis ce matin. Autant le ministre des Forêts monsieur Corbeil, qui est notre ministre, doit composer avec monsieur Charest qui doit, comme disait monsieur Samak ce matin, avoir 8 %.

Donc, lorsqu'on veut dans ce territoire-là protéger un morceau de forêt boréale, on se rend compte que ce qu'on protège finalement dans l'ensemble du territoire en parc, c'est beaucoup moins que 10 %. Lorsqu'on enlève l'eau, les surfaces improductives, c'est très peu de chose. Même que les mouvements qui sont plus écologistes aimeraient qu'on en protège plus grand, vous devinez bien.

D'autre part, c'est certain que vos demandes vont être analysées. Mais que je suppose que, la proposition qui est sur la table, il ne faut pas oublier que c'est celle du gouvernement, c'est celle du ministre, de façon concertée elles vont être analysées.

Je terminerais en disant que pour ce qui est des voies d'accès, la réponse est à peu près la même qu'on a faite ce matin, on doit analyser cas par cas. Donc, s'il y a des projets très précis, mais toujours dans l'objectif... je vous demanderais que si vous soumettez au gouvernement des projets d'accès routier, et en tenant compte du fait qu'il y a un parc, il faut

essayer de concilier, d'une part, les deux objectifs. Oui, les parcs aiment avoir des accès aussi, et deuxièmement, ces accès-là, avec une grille de critères qui permet d'amener une mitigation et un minimum d'impact.

Il peut arriver, sans m'avancer trop à vous dire que, donc, on n'est pas fermés de prime abord. C'est analysé, mais il faut tenir compte de ces critères-là, une concertation, une planification et un regard qui tient compte de compatibilité avec la mission de ce territoire-là.

Je vous remercie beaucoup parce que vos chiffres sont éclairants. Et, en final, ça va être le ministère et le gouvernement qui doit tenir compte de votre vécu qui, je pense, dépasse largement. On sait que suite au rapport Coulombe, c'est un peu toute la réallocation des volumes de bois qui est revue. Et on se rend compte que si j'avais à faire un parc demain matin aussi loin que la rivière Natashquan, c'est un peu un jeu de domino, j'entendrais un peu les mêmes choses. Sur la rivière Moisie, on vient de faire une aire protégée, c'est un peu les mêmes choses.

Donc, le gouvernement, sur l'autre côté, est pris avec une problématique forestière où il doit développer d'un côté les aires protégées et, d'autre part, il est pris avec une situation d'une presque rupture de stock, du moins une difficulté d'approvisionnement, qui fait en sorte qu'il doit tout revoir, je pense, pour l'ensemble, on le sait. Et vos demandes vont un peu dans ce sens-là. Parce que lorsque vous demandez de vous approvisionner plus au sud, ça veut dire sur des volumes de bois qui sont dans des compagnies autres que la vôtre, je suppose, actuellement. Donc, le gouvernement va prendre en considération votre mémoire.

Ce que je trouve d'intéressant dans votre mémoire, votre calcul, c'est que, oui, je pense qu'il y a des marges. Je connais bien la Paix des Braves et les spécifications, et il y a une certaine latitude lorsque, terrain de trappe par terrain de trappe, on enlève ce qui doit être absolument réservé et ce qui peut être exploité. Effectivement, je pense que votre ministère avec les organismes obligatoires de consultation et de concertation, il y a peut-être là, vous ouvrez une fenêtre, je pense, qui peut être intéressante.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Allez-y, monsieur Morissette, oui.

M. PASCAL MORISSETTE :

Je veux juste spécifier. Pour ce qui est de la perte de possibilité, on est très conscients qu'il va avoir une perte de possibilité, mais ce n'est pas l'essentiel de notre message. Celle-là, on la sait puis on la connaît, à peu près de 5 600 mètres^3 par hectare par année.

C'est plus du fait que cette superficie-là influence l'extérieur du parc au-delà de 407 000 mètres^3. C'est de celui-là. Ça ne nuit pas à la viabilité du projet, ça. C'est juste une question de

mathématique pure et simple, qui n'est pas évidente à comprendre. Elle n'est pas évidente à expliquer. Sauf que le 5 600 mètres^3 par hectare par année, ça, c'est la perte de la superficie intégrante dans le projet.

En mettant une aire protégée sur une aire de trappe, on influence le portrait global de cette aire de trappe là, ce qui fait qu'à l'extérieur du parc, qui n'est pas la viabilité du projet, mais à l'extérieur du parc, il y a des impacts négatifs. Mais c'est purement mathématique. C'est les mêmes superficies. C'est ça qui n'est pas évident à comprendre, mais c'est là-dessus qu'on stipule.

Parce que pour la perte de possibilité due à la superficie qui est soustraite, notre recommandation, c'est de prévoir dans les prochains chiffres, en 2008, bien qu'il y ait un agrandissement de territoire à l'extérieur ou peu importe où, il y a bien des solutions qui pourraient être proposées. Mais on ne dit pas de rapetisser ou d'agrandir ou quoi que ce soit du contour qui est déjà établi, on dit juste qu'il y a un impact de 5 600 mètres^3 qui pourra être réévalué lors des prochains calculs. Mais pour le 407 000 mètres^3 qui est dû juste à la soustraction des superficies de ces territoires-là, c'est purement mathématique.

Puis dans l'entente, si on revient avec l'entente, c'est mentionné que les portraits sont faits par aire de trappe pour le 40 % de perturbation. C'est marqué par aire commune seulement que pour le 25 % et le 1 %. C'est seulement ça. C'est mathématique. C'est juste la logique qui ressort. C'est juste ça.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Oui, c'est compris. Je vous invite à me laisser une copie de votre présentation Power Point soit à madame Hamel-Dufour ou à madame Milot ici à côté. Merci beaucoup, très intéressant, et on en tiendra certainement compte dans le travail que j'ai à faire.

M. PASCAL MORISSETTE :

Merci.

M. QUSSAÏ SAMAK :

J'invite maintenant monsieur Paul Dixon. Est-ce qu'il est dans la salle? Non?

Alors, dernier intervenant pour la séance d'aujourd'hui, monsieur Sylvain Roberge. Bonsoir, monsieur Roberge. On vous écoute.

M. SYLVAIN ROBERGE :

Bonsoir, monsieur Samak! Bonsoir à vous tous! Je me présente, je m'appelle Sylvain

Roberge. Moi, je fais partie d'un mouvement qui existe depuis 2002, depuis la Paix des Braves, qui est voué à la protection des rivières du Nord-du-Québec. On a commencé ce mouvement-là suite à ce qu'Hydro-Québec décide, suite à la Paix des Braves, de faire un barrage sur cette rivière-là, de la détourner c'est-à-dire.

J'ai bien aimé les présentations que j'ai vues aujourd'hui. Puis je vous félicite que, enfin, on ait un projet de parc dans le Nord-du-Québec puisqu'il n'y en avait pas avant.

Ce que j'ai retenu, c'est que si on fait un parc, c'est pour protéger son intégrité. Alors si on permet l'exploitation minière, forestière, et là on parle même de nucléaire, alors on ne parle plus d'un parc avec son intégrité, c'est bien sûr, tant qu'à moi.

On nous a expliqué aussi qu'il y avait des rivières au nord du lac Mistassini qui étaient très importantes pour la souche de l'omble de fontaine. Moi, je voudrais en venir à la rivière Rupert, qui est la rivière qui draine, en fait, tout le lac Mistassini jusqu'à la Baie-James à Waskaganish.

Moi, je crois personnellement que la région du Nord-du-Québec fournit déjà 50 % de toute l'hydroélectricité du Québec. Alors, la rivière Rupert, dans tout ce que j'ai voyagé dans le Nord, puis je connais bien le secteur que vous parlez, qu'on voit ici, la rivière Témiscamie, j'ai eu l'occasion de descendre cette rivière-là une fois v'là deux ans, c'est une très belle rivière.

Mais on dit, dans le mémoire que vous avez présenté, que cette rivière-là est une des rivières canotables les plus belles du Québec. Je vous ferais part que l'amont de cette rivière-là à partir du lac Indicateur, en été, il n'y a presque plus d'eau dans cette rivière-là, quand on parle d'une année normale au niveau de l'eau qui tombe. Puis c'est une rivière qui est très difficile, qui n'est pas accessible.

Alors, moi, je veux en venir que le plus beau joyau qu'on a présentement dans le Nord-du-Québec, dans notre région, c'est la rivière Rupert, pour l'avoir faite d'un bout à l'autre quelques fois. Alors, moi, ce que je proposerais, c'est que la rivière Rupert soit intégrée dans le parc présentement que vous avez en vision. Là, à partir de ce moment-là, on pourrait parler d'un territoire où toutes les sources qui alimentent ce réseau hydrographique là, à partir de sa source à aller jusqu'à son embouchure, est protégé d'un bout à l'autre.

Et puis ça permettrait à d'autres régions, à d'autres tribus autochtones, à d'autres réserves autochtones de faire partie intégrante de ce parc-là. Parce que présentement, on touche surtout la réserve de Mistassini ou de Chibougamau aussi. Là, on oublie la réserve de Nemaska, on oublie la réserve de Waskaganish.

Alors, je n'ai rien contre le développement du Nord-du-Québec mais que, enfin, qu'on décide de faire des parcs et de protéger l'intégrité. Un parc, ce n'est pas où on peut faire de l'exploitation, comme je le disais tantôt.

Un exemple, nucléaire. On n'est pas en train de se poser un problème de nucléaire au Québec présentement. On n'en est pas là du tout au niveau des visions énergétiques. Puis quand on parlait de l'éolien des monts Otish, effectivement il y a un beau potentiel éolien sur les monts Otish. Regardez la carte du Québec qui est sortie au niveau des vents, on peut exploiter des éoliennes dans le Québec présentement pour plusieurs, plusieurs mégawatts avant d'avoir besoin des montagnes des monts Otish.

Ça fait que tout ça pour vous dire, je vais me répéter, c'est que le joyau du Nord-du-Québec, au niveau écotourisme et au niveau qu'on pourrait partager enfin avec les Autochtones, parce que vous soumettez des très beaux projets qui pourraient faire un lien entre les Allochtones et les Autochtones pour l'avenir du développement écotouristique de notre région. Mais si on enlève le joyau pour des fins hydroélectriques, comme c'est présentement en train de se faire...

Vous savez tous que Matthew Mukash vient d'être élu comme Grand Chef des Cris et qu'il s'oppose à la dérivation Rupert. Il s'est même permis, parce qu'il a constaté que plus que la moitié de son peuple, tant qu'à lui, est présentement contre le détournement de la Rupert.

Alors, il serait temps qu'on s'aperçoive que cette rivière-là doit être protégée. Et personnellement, c'est ce que je pense. Et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci, monsieur Roberge. Avant que vous quittiez, peut-être monsieur Hébert a quelque chose à ajouter à propos d'une éventuelle intégration de la rivière Rupert dans le périmètre du parc?

M. ALAIN HÉBERT :

Oui. Une chose d'abord, j'aimerais savoir, est-ce que vous appartenez au mouvement Révérence Rupert?

M. SYLVAIN ROBERGE :

Répétez votre question, s'il vous plaît.

M. ALAIN HÉBERT :

Est-ce que vous faites partie du mouvement qui s'appelle Révérence Rupert?

M. SYLVAIN ROBERGE :

Oui, je fais partie du mouvement.

M. ALAIN HÉBERT :

Donc, vous parlez en son nom?

M. SYLVAIN ROBERGE :

Je parle en son nom et en mon nom personnel aussi.

M. ALAIN HÉBERT :

Deuxièmement, pour ce qui est de la rivière Rupert, il faut vous dire que le pourquoi... je vais tout simplement vous dire pourquoi on a pris une portion.

Au départ, cette portion sur la rivière Rupert n'était pas du tout à l'intérieur du projet de parc et c'est à la demande de la communauté de Mistissini par une résolution où est-ce qu'ils nous ont demandé de préserver cette portion-là qui est sur la carte, et on en est là. Donc, le périmètre qui est là, c'est ce que notre ministre, ce qu'il dépose aujourd'hui, a reçu.

Donc, j'apprécierais peut-être au-delà, si vous avez de la documentation à envoyer à monsieur Samak, ce serait apprécié.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Je vais faire l'appel. Merci beaucoup, monsieur Roberge. Je tiendrai certainement compte de vos propos. Et je vous invite justement, ce que monsieur Hébert allait dire, et par le fait même je lance l'invitation à tout le monde, si vous avez d'autres éléments que vous aimeriez apporter à mon attention, alors ce serait très apprécié, de me l'envoyer au soin du BAPE. Et vous avez jusqu'au vendredi le 7 avril pour le faire. Et tout ce que vous aurez à porter à mon attention sera traité avec la même considération et attention que j'espère avoir apportées à vos propos aujourd'hui.

Alors, l'invitation est à vous, monsieur Roberge, et aux autres membres de l'auditoire.

M. SYLVAIN ROBERGE :

Je vous en remercie. Et félicitations qu'il y ait eu des gens qui aient enfin décidé que le Nord-du-Québec ne servait pas rien qu'à l'exploitation minière, forestière et ainsi de suite. Ça fait 50 ans que la région de Chibougamau existe et puis il est à peu près temps qu'on connaisse nos voisins Cris qui ont plein de choses à nous apprendre. Merci beaucoup.

M. QUSSAÏ SAMAK :

Merci. C'est le moment maintenant de savoir s'il y a quelqu'un qui aimerait apporter des corrections à des choses qui auraient été dites, qui seraient factuellement erronées dans le sens que j'ai précisé au début de la séance. Il n'y en a pas.

Alors encore jusqu'à vendredi le 7 avril, ce serait apprécié si vous avez d'autres choses à ajouter.

Cela met terme à la deuxième séance de cette audience. Je vous remercie beaucoup de votre attention. Vous avez choisi de renoncer à un après-midi dominical pour venir exercer votre droit de citoyen de participer au processus de prise de décision concernant un projet de cette importance. Votre contribution est très appréciée, et j'en tiendrai compte et j'en ferai part correctement au ministre. Merci beaucoup.

* * * * *

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

_____

LISE MAISONNEUVE, s.o.